

LFRANCILIEN



**LE CAMPUS
DU CHIFFRE**

LA PREMIÈRE ÉCOLE DE
LA PROFESSION COMPTABLE

Participer

DÉCOUVREZ
LA TRANSFAIR WEEK

Découvrir

LA RECONNAISSANCE DES
COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

S'inspirer

LE SECTEUR ASSOCIATIF :
QUEL POTENTIEL DE MARCHÉ ?

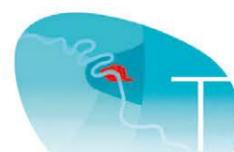
Les Soirées Conférences TERRA GESTION

Un nouveau point de vue sur un monde en mouvement

Mars 2018
Nicolas Bouzou
«Quelle croissance à l'heure
de l'intelligence artificielle»

Septembre 2019
Luc Ferry
«Crise ou Mutation
de notre Société»



 **Terra Gestion**
Il n'y a pas que des chiffres entre nous

Anticiper, comprendre, s'adapter, prévoir... c'est tout le sens de notre travail, mais aussi la raison qui nous motive à vous proposer ces rendez-vous d'informations et de prospective: les Soirées Conférences Terra Gestion. Des idées et des intervenants de choix, qui nous donnent l'occasion de nous rencontrer dans un cadre un peu différent de celui de nos échanges de travail quotidiens. Notre rôle et celui de la fonction comptable dans tous ses aspects, s'inscrit de plus en plus dans une logique d'accompagnement qui nécessite un travail d'anticipation. Cette exigence d'analyse, que nous partageons avec vous, Experts Comptables, nous la devons ensemble à nos adhérents. De Paris, à Melun tout comme à Evry, l'ensemble des équipes de Terra Gestion et sa Direction s'attachent à mieux comprendre les problématiques de changements auxquelles nous sommes confrontés. Donner du sens et apporter des idées aux acteurs économiques, à leurs projets et à leur avenir, est une nécessité motivante pour nous tous.

PARIS : 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tel. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com

MELUN : 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tel. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com

EVRY : 3, avenue du General-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 EVRY cedex • Tel. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com

LFRANCILIEN

— 04 ÉDITO

PARTICIPER

- 06 **FLASH BACK**
UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2020
- 12 **ÉCHANGEZ**
TRANSFAIR 2020

DÉCOUVRIR

- 15 **VIE ASSOCIATIVE**
ANECs ET CJEC
- 16 **VIE DES COMMISSIONS**
LA RECONNAISSANCE DES
COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES
RETOUR SUR LES JOURNÉES
DU E-RECRUTEMENT
DES ATELIERS POUR BOOSTER
VOS SOFT SKILLS
LE SITE COMPTA-ILLÉGAL
FAIT PEAU NEUVE

SE TRANSFORMER

- 24 **DOSSIER LE CAMPUS
DU CHIFFRE**

PROGRESSER

- 32 **DÉONTOLOGIE ET NORMES**
L'ORDRE RÉPOND
À VOS QUESTIONS
- 34 **OUTILS**
ESPACE PRO
COMMENT ÇA MARCHE ?
- 36 **FORMATION**
ÉVALUATION, FINANCEMENT
ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE

S'INSPIRER

- 39 **PERSPECTIVE**
SECTEUR ASSOCIATIF
- 41 **RENCONTRE**
LA NÉOBANQUE SHINE
- 42 **SOLIDARITÉ**
LIBAN



06
**RETOUR SUR LES
UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2020**



16
**DES NOUVELLES
DE NOS COMMISSIONS**



24
**LA PREMIÈRE ÉCOLE DE
LA PROFESSION COMPTABLE**



36
FORMATION PROFESSIONNELLE



39
**LE SECTEUR ASSOCIATIF,
UN MARCHÉ PROMETTEUR**

4 ans déjà !

Depuis décembre 2016, les élus et les collaborateurs de l'Ordre ont travaillé sans relâche pour accompagner les consœurs et les confrères franciliens dans leur quotidien.

Ces 4 années ont vu notamment la rénovation et l'extension du 50 rue de Londres. Les 18 mois de travaux ont abouti à l'ouverture d'une nouvelle maison du chiffre accueillant l'Ordre, la Compagnie régionale, ainsi qu'Asforef, notre institut de formation, dans des locaux agrandis, modernisés et entièrement équipés.

Nous avons également consacré ces 4 années à réformer et à restructurer nos services pour en améliorer l'efficacité.

Le contrôle qualité d'abord, qui est passé d'une simple surveillance de l'application des normes à un véritable accompagnement des cabinets. Le tableau ensuite, pour permettre de s'inscrire plus vite. La résolution des litiges, avec l'accélération nécessaire du rythme des conciliations. La déontologie, avec la création d'un service dédié qui traite vos questions en direct. La lutte contre les illégaux, pour laquelle nous avons mobilisé magistrats et policiers afin de poursuivre efficacement les fraudeurs en justice.

4 ans à faciliter la vie des cabinets grâce au comité Simplification en lien permanent avec les administrations pour débloquer vos dossiers, au comité des Normes qui les décrypte et vous aide à les appliquer, ou encore à Bigger qui vous offre une vitrine auprès des étudiants et vous aide à recruter.

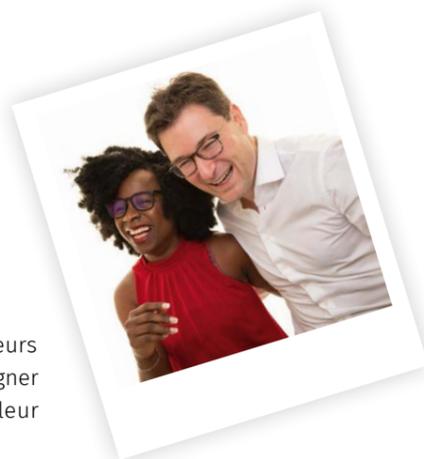
4 ans à créer des outils comme PON, la plateforme des outils numériques ou BBusi, le site de co-traitance qui vous permet d'échanger des missions entre confrères, ou encore tous les outils mutualisés, automatisés, gratuits et disponibles sur CapPerformance.fr.

4 ans d'innovations avec le lancement d'INNEST, le premier accélérateur de start-ups de la profession qui soutient des jeunes entreprises produisant les solutions de demain pour nos cabinets.

4 ans pour préparer l'avenir, monter en compétences avec la Performance Academy, transformer les collaborateurs avec les programmes E-coll, ou favoriser l'émergence de nouvelles missions avec le club Patrimoine et le club DAF externalisé.

4 ans à aider aussi les consœurs et les confrères fragilisés par les bouleversements successifs vécus par notre profession en assurant un suivi financier et psychologique au sein du comité Solidaire.

La liste des actions menées est encore longue, vous pouvez les découvrir ou les re-découvrir dans le supplément envoyé avec ce numéro du Francilien.



« Nous avons consacré ces 4 années à réformer et à restructurer nos services pour en améliorer l'efficacité. »

© Christophe Lebedinsky

4 ans d'actions et moins de cotisations !

Dans le même temps, l'Ordre a rationalisé ses frais de fonctionnement, stabilisé sa masse salariale et amélioré son autonomie financière. En 2016, le résultat de notre institution s'élevait à 140 k€. En 2019, cet excédent atteint près d'un million d'euros.

Plus de résultats avec moins de cotisations, c'est possible. Entre 2018 et 2020, nous avons pu réduire le montant des cotisations de 100 € par personne physique passant de 748 € à 648 €. Sur ces 648 €, seulement 1 € est conservé par l'Ordre d'Île-de-France, devenant ainsi la région dont les cotisations sont les moins coûteuses. Les 647 € restants sont directement reversés au conseil supérieur.

D'autres grands projets structurants sont d'ores et déjà en cours !

Depuis les Universités d'été de la rentrée, vous pouvez désormais accéder à votre Espace pro, plateforme en ligne grâce à laquelle vous pourrez effectuer toutes vos démarches avec l'Ordre de manière rapide et totalement sécurisée (voir page 34).

En outre, l'Ordre s'est engagé dans un partenariat stratégique avec l'école ACE. Avec ce rapprochement, nous allons pouvoir adapter les formations de nos futurs collaborateurs aux besoins de nos clients, et recruter plus rapidement. Un dossier complet est consacré dans ce numéro à la première école de la profession.

Tout ce travail est le fruit d'une mobilisation extraordinaire de salarié(e)s, d'élu(e)s et de bénévoles de l'Ordre et de l'Asforef. Je tiens à saluer leur engagement et à les remercier très sincèrement.



Entre le 8 et le 22 novembre prochains, vous serez appelés à voter pour les futur(e)s élu(e)s de l'Ordre d'Île-de-France pour les quatre prochaines années.

À l'heure où notre profession est confrontée à de nombreux défis, ce scrutin est déterminant pour votre exercice, l'avenir de vos cabinets et vos collaborateurs. Choisir ses représentants, c'est confier à des consœurs et à des confrères le soin de décider pour vous, de défendre vos intérêts, d'anticiper les risques comme les opportunités et surtout d'agir en votre nom.

Ces élections sont par conséquent très importantes. Je vous appelle à faire entendre votre voix pour désigner celles et ceux qui vous semblent le plus proche de vos préoccupations et les mieux armés pour y répondre.

Pour conclure, je veux vous dire que présider notre institution régionale depuis quatre ans a été un grand honneur et un vrai bonheur. Je remercie toutes les personnes qui m'ont accompagné et soutenu et qui ont consacré toute leur énergie à rendre possibles nos (nombreuses) idées. »

PAR LAURENT BENOUDIZ
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

@lbenoudiz
@OECParis



UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2020

PRÉSENTIEL + DIGITAL = LA RECETTE DU SUCCÈS !

Covid ou pas, il n'était pas question d'attaquer la rentrée sans cet événement incontournable de la profession comptable francilienne que sont les Universités d'été.. Il a fallu être inventif, s'adapter, se digitaliser bien sûr... mais ça valait le coup : vous étiez au rendez-vous !

Cette année encore, les Universités d'été ont été l'occasion de vous former et de vous informer sur l'actualité réglementaire, mais aussi de découvrir les nouvelles offres des partenaires. Inspiration, échanges et réflexions sur l'évolution de la profession auront été les maîtres mots de cet événement phare de la profession.

Le contexte particulier de cette année n'aura pas empêché le maintien de l'événement au Palais des congrès, moyennant bien sûr quelques adaptations (port du masque obligatoire, diminution de la capacité des salles, ré-aménagement de l'espace d'exposition...). Pour autant, l'Ordre de Paris IDF, la CRCC de

Paris et la CRCC de Versailles ont également offert la possibilité d'un accès à une grande partie de la programmation avec plus de 30 conférences et ateliers retransmis en ligne sur le site dédié de l'événement.

Parmi les temps forts de cette édition, la « conférence des présidents » a permis de faire le point sur les changements réglementaires et les grands projets qui ont impacté les mandatures de chacun. La conférence de clôture nous invitait quant à elle à imaginer le monde de demain - témoignages de prospectivistes, scientifiques et économistes à l'appui.

Retrouvez tous les temps forts des Universités d'été en vidéo sur notre chaîne YouTube @CROECParis



LES UE EN CHIFFRES

1000
VISITEURS
PAR JOUR

70
PARTENAIRES

17 000
VUES DES
RETRANSMISSIONS
VIDÉOS

31
CONFÉRENCES
RETRANSMISES
EN DIRECT
SUR INTERNET

120
ATELIERS
ET MASTERCLASSES

8
TEMPS FORTS

250
INTERVENANTS
MOBILISÉS

14 047
VISITEURS SUR LE SITE
INTERNET DÉDIÉ



CE QUE VOUS EN AVEZ DIT*...

Merci et bravo d'avoir maintenu les UE. C'était un bon moment avec de nombreux échanges et de rencontres. Belles qualités lors des ateliers.

Merci pour cette organisation avec les Lives qui nous ont permis de mettre à jour nos connaissances pour cette rentrée particulière.

Bravo pour les Lives ! C'est une nouveauté formidable !

Cette année, les thèmes abordés sont très pertinents, actuels et techniques mais dans le bon sens du terme, pas de redondance avec les anciennes formations. J'ai appris énormément de choses avec ces séances très concrètes.

Excellentes UE, thèmes riches et variés. Excellents intervenants en général.

* Verbatim extraits de l'enquête de satisfaction envoyée à l'ensemble des participants des Universités 2020.



FACTURE ÉLECTRONIQUE

UN BIG-BANG POUR NOS CABINETS !

bligatoire pour toutes les transactions à l'horizon 2025, la facture électronique s'apprête à transformer profondément le quotidien de nos cabinets. Dans une conférence « Temps forts » - réunissant Laurent Benoudiz, président de l'Ordre francilien, Virginie Roitman (OEC), Francesco Forgione (expert-comptable italien), Alexandra Blanc-JeanJean (DGFIP) et Pierre Dutaret (Libeo) -, les Universités d'été ont été l'occasion de rappeler le cadre législatif de cette évolution et de s'interroger ensemble sur ses impacts concrets à court et moyen terme pour notre profession.

Virginie Roitman, présidente de la commission du Tableau et de la lutte contre l'exercice illégal à l'OEC Paris Île-de-France, a ouvert la conférence en rappelant les principales obligations liées à la loi de finance : depuis le 1^{er} janvier, toutes les entreprises sont tenues d'accepter les factures qui leur sont adressées sous format électronique. D'ici 2025, toutes les factures seront obligatoirement électroniques.

La dématérialisation de la facturation est une démarche mondiale. Fort des échanges internationaux et européens, la DGFIP met celle-ci progressivement en place. Alexandra Blanc-JeanJean, cheffe de bureau à la DGFIP, a ainsi présenté **les 4 objectifs poursuivis par l'État** :

- ▶ **l'amélioration du service à l'utilisateur** avec notamment **le remplissage automatique des déclarations de TVA**
- ▶ **l'amélioration de la compétitivité** des entreprises par une baisse des coûts de traitement des factures
- ▶ **le suivi progressif de l'activité** des entreprises quasiment en temps réel et, bien évidemment
- ▶ **la lutte contre la fraude fiscale.**

La DGFIP a étudié plusieurs méthodes grâce à la participation de contributeurs clés, parmi lesquels les associations représentatives des entreprises, les éditeurs de logiciels, les représentants des avocats, les représentants des secteurs bancaires et des assurances, ainsi que les experts-comptables. La mise en place se veut progressive et pédagogique, d'une part afin de répondre aux obligations légales, et d'autre part afin de parvenir à une harmonisation européenne des procédés et des outils.



Hormis ces aspects réglementaires, le passage à la facturation électronique induit un bouleversement dans nos cabinets. Selon Francesco Forgione, confrère italien, la dématérialisation de la facturation permet un gain de temps et de traitement des données : plus de déclarations de TVA à établir... ! Si le gain de temps permet de se consacrer à l'accompagnement des clients, l'évolution de nos collaborateurs reste un enjeu crucial.

Dans ce contexte de digitalisation, des entreprises voient le jour, se positionnant comme partenaires privilégiés des experts-comptables en proposant des solutions d'aide à la gestion électronique des factures, de l'émission au paiement. C'est le cas de l'entreprise Libeo, dirigée par Pierre Dutaret. D'après lui, la digitalisation impliquera inévitablement des suppressions d'emplois aux postes de saisie. Mais le contrôle humain n'en sera pas moins nécessaire. De plus en plus de postes d'analystes de données peuvent voir le jour et participer ainsi à la transformation des cabinets d'expertise comptable. Virginie Roitman y voit, elle aussi, une opportunité d'évolution des métiers, mais également une nécessité de formation et d'accompagnement des collaborateurs vers ces nouvelles missions.

Avec encore aujourd'hui 70% du chiffre d'affaires de nos cabinets dans la production et des collaborateurs formés principalement à la bonne réalisation de ces tâches, le big-bang pour nos cabinets semble inévitable. Les économies attendues par les entreprises dans le traitement des factures auront comme contrepartie, à l'évidence, une baisse de notre chiffre d'affaires sur ces prestations... Par quoi les remplacer ? Comment former les collaborateurs ? Comment passer d'une organisation reposant sur la demande liée à des obligations légales à une organisation construite sur une offre de service d'accompagnement ?

Et nos intervenants de conclure ensemble que le métier d'expert-comptable est à un tournant et doit évoluer dès maintenant vers l'accompagnement des entreprises. Si cette évolution peut participer à l'attractivité du secteur tout en permettant à nos cabinets de mieux servir leurs clients, nul ne doute que le chemin à emprunter sera difficile et compliqué pour beaucoup d'entre nous.

ÇA IRA MIEUX DEMAIN ?

RETOUR SUR LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Dès janvier, nous avons prévu que la grande conférence des Universités d'été fasse écho à celle de l'année précédente - «C'était mieux avant ?» - en s'interrogeant cette fois sur l'avenir. Un questionnement qui a pris encore plus de sens et d'intensité au cœur de la crise que nous traversons. Quelle médecine, quel rapport au travail, quelle ville, quel métier... nous attendent demain ? Ce sont ainsi 4 intervenantes et 2 intervenants qui sont venus partager leur vision.

« LE MONDE VA TOTALEMENT CHANGER »

Jean-Vincent Placé – Ancien ministre

Homme politique désormais engagé dans le conseil aux entreprises, Jean-Vincent Placé est revenu sur les récents événements sociaux, en décrivant « un climat anxiogène lié à l'aspect sanitaire et aux conditions économiques et sociales ». Évoquant le dérèglement climatique, l'explosion démographique et l'épuisement des ressources naturelles, l'ancien ministre a dressé un état des lieux a priori alarmant, mais non sans ouvrir des perspectives optimistes. À l'instar du plan de relance du gouvernement français, c'est selon lui la société qui doit se mobiliser pour changer le cours des choses.

LES 10 MESURES POUR QUE LA FRANCE AILLE MIEUX

Agnès Verdier-Molinié – Directrice de l'iFRAP

À la question « Est-ce que ça ira mieux demain ? », Agnès Verdier-Molinié répond en somme « Oui, à condition d'avoir le courage d'entreprendre les réformes nécessaires pour permettre à la France de se relever. » Remettant en question le plan de relance de l'État, elle propose une approche qui se veut constructive. « La France doit observer et s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs » notamment en ce qui concerne l'épargne des Français dans les entreprises, le vote d'une règle de frein à l'endettement dans la constitution, ou encore l'âge de départ à la retraite.

Elle remet également en cause le temps de travail hebdomadaire pour laisser place à un système annuel permettant selon elle de gagner en lisibilité et en simplicité. Elle propose également de décentraliser l'éducation et la santé, de repenser le mode de financement des syndicats et de réunir les travailleurs du public et du privé sous un statut commun. À terme, ces mesures permet-

traient « d'assainir les comptes, de baisser le chômage et la dette tout en donnant à chacun plus de liberté et la perspective d'un meilleur avenir ».

« NON, LA MACHINE NE REMPLACERA PAS L'HUMAIN. »

Cécile Monteil – Médecin et fondatrice d'Eppocrate

Cécile Monteil, médecin et fondatrice d'Eppocrate, une application de référence médicale mobile, est venue témoigner de son expérience et s'interroger sur l'avenir de la médecine dans ce contexte de transformations digitales et numériques. Elle évoque avec confiance la simplification du traitement des données permis par les objets connectés. Selon elle ils permettront également une meilleure compréhension des symptômes pour les patients. Menant son intervention avec nuance face aux méfiances et au scepticisme de certains détracteurs du digital, elle ajoute que « la technologie n'a jamais été [un] problème, elle est là depuis le début de l'humanité. Le problème c'est la façon dont l'Homme l'utilise ». Néanmoins, Cécile Monteil insiste sur l'importance de l'Homme car si la technologie permet d'avoir accès à la donnée, l'humain seul peut accompagner le patient.

« ENTRE UN TIERS ET LA MOITIÉ DE CE QUI EST RÉCOLTÉ N'ARRIVE PAS DANS LES ASSIETTES »

Céline Laisney – Directrice du cabinet AlimAvenir

Parmi les questions récurrentes liées à l'épuisement des ressources naturelles, la manière dont l'humain pourra se nourrir est centrale. Pourra-t-on manger demain avec la même diversité qu'aujourd'hui ? « Est-ce la fin des haricots ou au contraire allons-nous trouver le haricot magique ? » Ce sont les questions auxquelles Cécile Laisney a tenté de répondre.



Au regard des prévisions démographiques, l'alimentation est un sujet qui inquiète la sphère scientifique et les prospectivistes. Si la culture de nouvelles terres et l'augmentation conséquente des rendements ont jusqu'ici permis de nourrir les populations, se pose aujourd'hui la question du dérèglement climatique qui les affecte considérablement. Céline Laisney nous rassure sur le fait qu'aujourd'hui la planète a la capacité de nourrir 10 milliards d'habitants, mais elle soulève le problème des inégalités de répartition à travers les continents.

Pour répondre à cela, elle évoque un certain nombre de leviers tels que l'adaptation des comportements alimentaires, le lien entre l'alimentation et la santé, mais également la réduction du gaspillage. Elle attire notre attention sur le fait qu'« entre un tiers et la moitié de ce qui est récolté n'arrive pas dans les assiettes » laissant entrevoir qu'une prise de conscience collective sur les modes de consommation pourrait amorcer le changement.

« IL Y A TELLEMENT DE CHEMINS POSSIBLES, MAIS LE PLUS IMPORTANT EST D'APPRENDRE À CONSTRUIRE LE SIEN »

Anaïs Georgelin – Fondatrice et CEO de SomanyWays

C'est par le biais d'une rétrospective qu'Anaïs Georgelin nous a plongé dans son univers et de sa jeune carrière, en évoquant notamment son burn-out. Son récit nous amène à nous questionner sur la place du travail dans nos vies, son sens, sa capacité à nous enthousiasmer ou à nous abîmer, et sur ce qu'il dit de notre société et de notre humanité.

Elle évoque la manière dont la crise du coronavirus a joué le rôle d'« une loupe grossissante » sur le travail, mettant en lumière comme des métiers peuvent être survalorisés et comme d'autres ont démontré leur impérieuse nécessité.

Elle a proposé ensuite une projection dans le monde du travail en 2030, où « le covid ne serait plus qu'un lointain

souvenir qui a fait changer les choses dans le bon sens ». Un monde où nos modes de travail auraient évolué sans révolution, où les entreprises et les dirigeants seraient humanistes, où l'authenticité et l'aspect émotionnel prévaleraient, et où l'ère de la congruence serait la norme.

Car selon elle, « l'Homme a avant tout besoin de créer, de se relier et de contribuer. »

« LA PROFESSION COMPTABLE EN MUTATION »

Philippe Barré – Expert-comptable et Fondateur de B-ready

Lors de la plénière de clôture des Universités d'été 2019, Philippe Barré avait retracé avec brio ce qu'était la profession comptable il y a 20 ans. Cette année, il est revenu sur le devant de la scène pour présenter avec humour ce qu'elle pourrait être en 2037.

Avec un point de départ clair et indiscutable : la généralisation de la facture électronique est le fer de lance de la révolution digitale qui touche aujourd'hui la profession comptable. En découlera une série de profondes transformations pour notre société en général, et pour le métier d'expert-comptable en particulier. Selon lui, dans un futur proche, l'argent liquide n'existera plus, la monnaie virtuelle deviendra la norme, les assistants virtuels interconnectés nous feront gagner un temps précieux dans la gestion de notre quotidien... Dans ce contexte, il augure qu'à l'horizon 2030, la déclaration de TVA et la déclaration fiscale seront amenées à disparaître, la tenue comptable sera automatisée et assurée par l'État lui-même. « Le métier d'expert-comptable changera radicalement vers des fonctions support et de conseil qui représenteront 70% de l'activité de la profession comptable. »

Il estime donc vital, pour les cabinets comptables, d'anticiper dès aujourd'hui cette révolution digitale en « investissant dans les nouveaux outils proposés [...] et en formant massivement les collaborateurs [...] ». Car en fait, selon lui, ce « qui tuera cette profession, ce n'est pas l'automatisation, c'est son immobilisme. »

TRANSFAIR 2020

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE : UN LEVIER DE RELANCE POST-COVID ?

Si en 2019, l'Observatoire BPCE prévoyait déjà que durant les 10 prochaines années, 300 000 entreprises soient concernées par un changement de dirigeant, une entreprise sur trois ayant en 2020 un chef de plus de 55 ans, on peut supposer que la crise actuelle intensifie encore le rythme des transmissions et génère des opportunités de reprise et de fusion d'entreprises.

Dans ce contexte inédit, Transfair, initié dès 2015 par l'OEC Paris IDF, la CCI Paris IDF, le CNB et le Barreau de Paris, témoigne plus que jamais de son rôle essentiel pour sensibiliser les chefs d'entreprise à l'importance d'être accompagné par des professionnels, mais aussi pour encourager les experts-comptables à développer ce type de missions. Même si la période est difficile, Jean-Luc Scemama, président du comité Transmission de l'OEC Paris IdF, affirme qu'il faut rester optimiste : « Cette crise sanitaire nous oblige à sortir de nos zones de confort, ce qui peut générer une anxiété nocive, à proscrire impérativement. Il faut donc lutter contre cette pulsion négative et prôner plutôt la créativité qui, elle, est un carburant bénéfique pour booster la relance. Ceux qui le peuvent devraient investir dans l'innovation, élargir leurs compétences et gagner en parts de marché. » (Extrait de l'interview #MICRONOMADE « D'un mal sortira un bien : il faut croire en l'avenir à 100 % », Newsletter TRANSFAIR n°2). L'accélération probable des opérations de cessions fait assurément partie des opportunités de missions pour les experts-comptables. Les dirigeants vont avoir besoin d'être accompagnés, conseillés, guidés pour prendre rapidement les bonnes décisions, préparer des opérations de cession parfois trop longtemps repoussées, ou encore profiter d'opportunités de fusions et reprises inattendues. Les experts-comptables doivent mobiliser toute leur énergie, leur pédagogie et leurs compétences pour aider les entrepreneurs à faire aboutir des opérations stratégiques et à bien financer leurs dettes à moyen et long terme.

À ANNÉE EXCEPTIONNELLE, PROGRAMME EXCEPTIONNEL !

En 2020, TRANSFAIR devient 100 % digital et s'inscrit dans la durée, avec des webconférences régulières, une newsletter bi-mensuelle, et une semaine de lives, du 16 au 20 novembre, la "Transfair Week".

Si le format change, les objectifs sont toujours les mêmes :

- informer les chefs d'entreprise des bons réflexes à adopter avant de transmettre ou reprendre une entreprise, et leur rappeler l'importance d'être bien accompagné,
- former les professionnels du conseil, experts-comptables, mais aussi avocats, notaires, acteurs de l'intermédiation, conseillers de la CCI, aux spécificités techniques de cet accompagnement,
- favoriser la rencontre de ces différents acteurs, par le biais notamment de consultations virtuelles en tête-à-tête.

Preuve que Transfair s'est inscrit dans les esprits comme le rendez-vous incontournable de la transmission d'entreprise, une quinzaine de partenaires ont décidé de s'associer à cette édition, parmi lesquels Bpifrance et la région Île-de-France. Plus de 900 personnes se sont déjà inscrites pour suivre cette programmation en ligne. Et vous ?

EN 2020, TRANSFAIR C'EST :



UNE NEWSLETTER
BI-MENSUELLE



3 MATINALES



DES REPLAYS
accessibles
toute l'année

LA TRANSFAIR WEEK Du 16 au 20 novembre

Le point d'orgue de Transfair 2020, avec des webconférences, des formations certifiantes (CAC 120), des consultations virtuelles, des partages d'expériences, mais aussi deux grandes plénières, dont une en présentiel.



Pour en savoir plus et vous inscrire,
rendez-vous sur transfair.pro

TRANSFAIR

LES RENCONTRES DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE



En complément de la programmation de Transfair, le comité Transmission de l'OEC Paris organise chaque trimestre des Matinales. Prochain rendez-vous le 9 décembre de 9h00 à 10h00 : « Développer le chiffre d'affaires du cabinet par des missions de transmission d'entreprise ».



Pour vous inscrire, rendez-vous sur oec-paris.fr

AGENDA

CLUB DAF EXTERNALISÉ

ATELIER OUTIL EXCEL

LUNDI 9 NOVEMBRE 14h-18h

50 rue de Londres

MATINALE INNEST

DÉCOUVREZ LA START-UP ABCSR

MERCREDI 4 NOVEMBRE 9h-10h

© Événement en ligne

DÉCOUVREZ LA START-UP CABLOC

MERCREDI 18 NOVEMBRE 9h-10h

© Événement en ligne

RDV AU 50

AMÉLIOREZ LA PERFORMANCE
DE VOTRE CABINET

JEUDI 5 NOVEMBRE 18h-19h30

au 50 rue de Londres

JEUDI 12 NOVEMBRE 18h-19h30

au 50 rue de Londres

CLUB SOCIAL

NÉGOCIATION D'UN ACCORD D'ENTREPRISE
DANS LES TPE NOTAMMENT SUR LA DURÉE
DU TEMPS DE TRAVAIL

MARDI 17 NOVEMBRE 16h-18h

Plus d'informations sur clubsocial.oec-paris.fr

CLUB PATRIMOINE

COMMENT GÉRER AU MIEUX LA FISCALITÉ
DE VOS CLIENTS SUR CETTE FIN 2020

MERCREDI 25 NOVEMBRE 17h-19h

Plus d'infos sur clubpatrimoine.oec-paris.fr

CLUB FISCAL

LES SANCTIONS ET PÉNALITÉS FISCALES :
LES COMPRENDRE, LES ÉVITER, LES CONTESTER

JEUDI 26 NOVEMBRE 8h30-10h30

Salons Hoche

ATELIER PERFORMANCE

LA PERFORMANCE MANAGÉRIALE ET LE LEADERSHIP

JEUDI 26 NOVEMBRE 18h30-21h

50 rue de Londres



Programme complet
et inscriptions sur oec-paris.fr

Votre partenaire TPE C'EST PICPUS



Cotisation 2021
240€ HT
Auto-entrepreneurs : 60€ TTC

Compétence nationale
et multiprofessionnelle

SIMPLE

- Un interlocuteur unique pour vos clients BIC et BNC
- Une plateforme web interactive
 - paramétrable pour s'adapter à l'organisation de votre cabinet
 - gestion des dossiers et traitement des questions ECCV en ligne
- Des attestations délivrées sans délai même en période fiscale

PRO

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'information juridique, fiscale et économique
- Des formations en présentiel et des webinaires, des conférences d'actualité pour les cabinets d'expertise comptable
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

À L'ÉCOUTE

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance



www.cgapicpus.com

Vos contacts

Nation > Christine DOUARIN
Tél. : 01.53.33.34.55
36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12
E-mail : douarin.christine@cgapicpus.com

Nanterre > Michèle LECLERE
Tél. : 01.47.25.92.26
41, rue des trois Fontanot - 92024 Nanterre cedex
E-mail : leclere.michele@cgapicpus.com

Saint-Maur > Raoul FAGE
Tél. : 01.81.94.54.20
6, avenue du Gouverneur Général Binger - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
E-mail : fage.raoul@cgapicpus.com

Créés et administrés par des experts-comptables.
Président : Daniel Forestier, expert-comptable

ANECs et CJEC ÎLE-DE-FRANCE, TOUJOURS À VOS CÔTÉS

Dans le précédent numéro du Francilien, les équipes de l'ANECs et du CJEC Île-de-France nous avaient expliqué comment elles s'étaient mobilisées pour garder le lien avec leurs adhérents pendant le confinement. Quelques mois plus tard, comment abordent-elles le dernier trimestre 2020 et cette nouvelle ère dans laquelle nous sommes entrés ?



JEAN-BAPTISTE ARNOLD
VICE-PRÉSIDENT
DE L'ANECs IDF

Durant le confinement, comme tous, nous avons dû nous adapter en organisant le programme initial sous forme de webinaires. Désormais, nos événements en ligne dépassent régulièrement la cinquantaine de participants. Face à un tel engouement, nous prévoyons pour le second semestre entre 3 et 4 webinaires par semaine.

« Que pouvons-nous apporter à nos adhérents ? » : telle est la question que nous nous posons constamment. Force est de constater que les attentes ont évolué et que la profession se modernise. Au-delà des séances de préparation au DEC et au DSCG, nous nous efforçons de proposer à nos membres un nombre grandissant de

conférences, pour faire le point sur l'actualité professionnelle, mais aussi pour inspirer aux étudiants à court d'idées des sujets de mémoire originaux.

L'ANECs Île-de-France s'engage aussi aux côtés de la commission Femmes de l'OEC Paris IDF. Nous regrettons en effet que de nombreuses adhérentes envisagent de quitter la profession une fois diplômées. À l'occasion des Universités d'été, nous avons donc participé à l'atelier « Devenez l'expert-comptable que vous souhaitez ». Dans la continuité, nous allons organiser prochainement une conférence sur les atouts qu'offrent nos professions. Objectif : démontrer, témoignages de consœurs à l'appui, qu'il est tout à fait possible de concilier vie professionnelle et vie personnelle.



FRANÇOIS MERLET
PRÉSIDENT
DU CJEC IDF



WAHIB DAHMANI
VICE-PRÉSIDENT
DU CJEC IDF

La crise de la Covid-19 a bouleversé nos habitudes, mais nous ne nous laissons pas abattre, nous avons mis en place un plan d'action post-covid ! Nous organisons plusieurs événements avec nos partenaires :

- ▶ avec Gan sur le sujet de la loi Pacte, de la retraite universelle et des nouvelles stratégies épargne retraite des dirigeants : un sujet qui nous permettra d'être force de propositions auprès de nos clients ;
- ▶ avec LCL sur le thème du prix de cession des cabinets d'expertise comptable : un sujet qui préoccupe de plus en plus les jeunes confrères ;
- ▶ avec RCA sur le thème « n'attendons pas l'entretien bilan pour différencier votre cabinet », thème essentiel à ancrer dans l'organisation des cabinets.

pour faire passer un message à la jeunesse. Notre profession évolue, et ce sont les jeunes qui doivent être aux manettes. Nous sommes là pour les rassurer sur les perspectives d'avenir.

Parmi les actions à mener, nous souhaitons également faire passer un message aux jeunes diplômés ayant une compétence en audit : inscrivez-vous à la CRCC ! Contrairement à ce que peuvent penser beaucoup de professionnels, les CAC ne sont pas morts. Ils ont un genou à terre mais se relèveront ! Si les jeunes n'y croient plus, alors oui, l'avenir sera compromis mais notre rôle est de les accompagner vers ce métier !

Enfin, nous comptons travailler avec nos instances, échanger avec les futurs bureaux de l'OEC Paris IDF, la CRCC Paris IDF et la CRCC Versailles pour organiser des événements communs ! Compte tenu du contexte sanitaire, nous avons tout intérêt à continuer à travailler ensemble pour la profession !



Notre rôle est également de convaincre nos jeunes diplômés de s'inscrire à l'Ordre, nous comptons d'ailleurs sur le 6 novembre, date de cérémonie du diplôme

Pour en savoir plus sur la programmation de l'ANECs et du CJEC IDF : <http://cjec.anecs-cjec.org/>

LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

La loi Pacte, modifiant le décret du 30 mars 2012, a ouvert la possibilité pour les experts-comptables de faire reconnaître leurs compétences spécialisées sur la base d'une formation et/ou de leur expérience professionnelle. Comment et à qui faire une demande ? Pour quoi faire ? On vous explique.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

Tout expert-comptable, personne physique, inscrit à l'Ordre, peut postuler auprès du conseil régional de l'Ordre où il est inscrit à titre principal, à condition d'être à jour de ses cotisations professionnelles et de sa couverture d'assurance. Il ne peut pas déposer plus de 3 demandes ; chacune d'entre elle doit être justifiée par une formation ou une expérience particulière. L'expert-comptable doit prouver qu'il consacre au moins 10 % de son activité à cette spécialité ou qu'il a suivi une formation.

QUI DÉCIDE DE L'ACCEPTATION OU DU REJET DE LA DEMANDE ?

Le législateur a souhaité que seuls les CRO aient cette responsabilité. Le CSO a publié une première liste limitative de spécialités, appelée à évoluer au fil des demandes, et il est consulté dans le cas d'une demande de nouvelle dénomination. Il rend alors un avis consultatif qui peut être positif, négatif ou faire l'objet d'une proposition de dénomination. Même lorsque son avis est négatif, le CSO n'a toutefois pas le pouvoir d'interdire ou de bloquer une reconnaissance. La décision finale est prise par la commission Compétences spécialisées du CRO.

COMMENT SAVOIR SI UNE DEMANDE DE SPÉCIALISATION EST LÉGITIME ?

Par principe, toutes les demandes de reconnaissance de compétences spécialisées sont recevables, à condition d'être justifiées. Il convient toutefois de se poser des questions : existe-t-il un marché lié ? L'expert-comptable a-t-il la possibilité de démontrer qu'il détient un savoir particulier qui n'est pas commun et connu par l'ensemble des experts-comptables ? Les missions nécessitent-elles une expertise particulière dans un domaine spécifique, une collecte d'informations dans un environnement qui n'est pas consensuel ? En cas de doute, il ne faut pas hésiter à contacter le CRO à l'adresse dédiée (competences@oec-paris.fr).

COMMENT SE DÉROULE LA DEMANDE ?

Le dossier est déposé via la plateforme Mon Espace Ordinal. L'instruction du dossier débute lorsque toutes les pièces justificatives sont fournies. À la demande de la commission, l'examen du dossier peut être complété par un entretien physique ou téléphonique. Dans un premier temps, la commission s'assure que les justificatifs permettent de reconnaître cette compétence spécialisée. Le retour de la commission a lieu dans un délai de deux mois après le début de l'instruction. Le non-retour vaut acceptation.

En cas de refus de reconnaissance, l'expert-comptable peut contester cette décision en ayant recours au tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à partir de la réception de la décision.

Lorsque la compétence spécialisée a été reconnue, le CRO peut être amené à procéder à un contrôle qualité des justificatifs ou à un contrôle pour soupçon d'exercice illégal (article 31).

QUELLE EST LA DURÉE DE LA VALIDATION ?

Elle est limitée à 5 ans : le CSO a considéré qu'une spécialisation qui n'est pas pratiquée pendant 5 ans n'en est plus une. À l'approche des 5 ans, il faut prendre le temps de réactualiser la demande. La reconnaissance de la compétence spécialisée implique que l'expert-comptable, suive, reçoive ou dispense 40 h de formation sur 5 ans.

À QUOI SERT CETTE RECONNAISSANCE ?

C'est une question stratégique : quel est le positionnement du cabinet ? Le marché est demandeur de spécialisations porteuses d'opportunités mais celles-ci peuvent aussi comporter des risques (mono activité, risque économique, aggravation de la responsabilité civile professionnelle en cas d'erreur...). La reconnaissance constitue un outil de communication. L'avis favorable n'est pas mentionné au tableau de l'Ordre, et pour l'instant, il n'est pas prévu d'annuaire national accessible en ligne pouvant effectuer un tri par spécialisation. Il est donc de la responsabilité de l'expert-comptable de communiquer autour de cette spécialisation auprès de son environnement. Les cabinets peuvent également faire état de la spécialisation de leurs membres.

LA PROCÉDURE EN BREF

1. DÉPÔT DE LA DEMANDE : se munir des justificatifs pour commencer à renseigner la demande qui s'enregistre sur la plateforme au fur et à mesure jusqu'à ce que vous la validiez. La demande est alors transmise au conseil régional pour analyse des pièces et vérification de son éligibilité ;

2. INSTRUCTION DU DOSSIER : lorsque la demande est prête à être instruite, le conseil régional adresse un accusé de réception du dossier, par courriel. Il apprécie la demande de compétence spécialisée au vu des critères suivants :

» **Une adéquation des pièces justificatives fournies** au regard de la formation et/ou de l'expérience professionnelle à la compétence spécialisée sollicitée : afin de pouvoir bénéficier de la reconnaissance de la compétence spécialisée formulée, vous devez transmettre les pièces justificatives correspondant à la dénomination.

» **Une information claire pour le public** : vous êtes les mieux placés pour déterminer l'appellation la plus utile pour votre exercice, sous réserve de ne pas tromper le public et de fournir une information pertinente pour un client.

» **Une demande non contraire à la réglementation professionnelle** : la demande doit être suffisamment distinctive d'une pratique courante et habituelle de l'ensemble des professionnels. Les mentions n'apportant aucun avantage pour le public tout en créant un risque de concurrence faussée entre les professionnels ne sauraient être validées.

3. DÉCISION : le dossier est examiné par le conseil régional qui notifie à l'expert-comptable sa décision par courrier recommandé avec accusé de réception. L'expert-comptable peut à tout moment suivre le statut de sa demande sur la plateforme dans son espace.

Si la demande porte sur une nouvelle dénomination, préalablement à l'instruction par le conseil régional, un avis est rendu par le comité des Compétences spécialisées du conseil supérieur. Cet avis communiqué au conseil régional peut être favorable ou défavorable, ou le comité propose une nouvelle dénomination. La commission Compétences spécialisées communique cet avis à l'expert-comptable en lui laissant l'opportunité de choisir entre la dénomination qu'ils ont sollicitée et la contreproposition formulée par le comité Compétences spécialisées. De ce fait, et même en cas d'avis défavorable du comité, l'expert-comptable doit pouvoir être en mesure d'apporter des éléments justificatifs à sa demande de reconnaissance de compétences spécialisées.

PREMIER BILAN

Depuis l'ouverture de la plateforme Mon Espace ordinal en juin 2020, 122 demandes ont été déposées en Île-de-France, dont 48 pour des nouvelles dénominations.

Le 8 septembre, la commission Compétences spécialisées a statué sur les premières demandes et a notamment les nouvelles dénominations suivantes :

» Sectorielles

- CHR
- Assurance/mutuelle
- BTP
- Banque
- Associations

» Techniques

- Évaluation
- Conseil patrimonial
- Transmission cession/acquisition
- Accompagnement à l'international
- Comptes IFRS
- Accompagnement des start-ups

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Sur la plateforme Mon espace ordinal : <https://meo.experts-comptables.org>

En cas de question : competences@oec-paris.fr

COMMISSION ATTRACTIVITÉ RETOUR SUR LES JOURNÉES DU E-RECRUTEMENT

Depuis 2014, l'Ordre de Paris IDF et la CRCC de Paris organisent chaque année, « la soirée du recrutement », un événement destiné à promouvoir l'alternance et à faciliter les rencontres entre les experts-comptables et les étudiants. En juin dernier, compte-tenu du contexte sanitaire, il a fallu se réinventer et imaginer un événement virtuel : « les journées du e-recrutement » étaient nées ! Un format qui a immédiatement remporté l'adhésion. Tant et si bien qu'il a été convenu de reproduire le concept 3 fois par an.

Désormais 100 % en ligne, les « Journées du e-recrutement » ont toutefois conservé l'ingrédient qui a toujours fait leur succès : les jobdatings, organisés par le biais d'une plateforme spécialisée. D'un côté, les cabinets qui souhaitent recruter publient une ou plusieurs annonces et proposent des créneaux de rendez-vous à des futurs étudiants. De l'autre, des étudiants motivés, sélectionnés par nos écoles partenaires, s'inscrivent pour les créneaux de rendez-vous sur les postes qui les intéressent. Les équipes de l'Ordre se chargent quant à elles de la communication vers les différentes parties prenantes, les cabinets, les écoles et les étudiants, afin de créer un maximum de rencontres et de collaborations fructueuses.

LES + DE L'ÉVÉNEMENT

- Un événement **100% digital**
- Un **format innovant** pour booster l'image et la visibilité de votre cabinet
- Une **formule sur-mesure** selon vos disponibilités



CHIFFRES CLÉS DE LA SESSION DE JUIN 2020



469
CANDIDATS



366
ENTRETIENS



21
CABINETS



42%
DES CANDIDATS
AVAIENT DÉJÀ
UNE EXPÉRIENCE
EN CABINET



69%
DES CANDIDATS ÉTAIENT
À LA RECHERCHE
D'UN CONTRAT
D'ALTERNANCE SUR 2 ANS

**B.
BIGGER**

L'Ordre de Paris Île-de-France facilite vos recrutements et vous aide à trouver le candidat idéal. Grâce à la plateforme Bigger, vous pouvez créer facilement la fiche de présentation de votre cabinet, pour permettre aux futurs candidats d'avoir un maximum d'informations sur votre histoire, vos valeurs et votre mission. Depuis quelques mois, vous avez également, la possibilité de déposer des offres de stage, d'alternance et d'emploi, dans les secteurs de la comptabilité, de la gestion et de l'audit. Bigger contribue ainsi au rayonnement et à l'attractivité de la profession comptable.

Alors n'attendez plus, créez votre fiche, publiez gratuitement vos offres et recrutez sur <https://www.bigger.fr/>

Pour plus de renseignements, contactez Fanny Serrière : fserriere@oec-paris.com



Avis Google d'Anthony N. Client d'un cabinet partenaire Tiime à Nantes

Des outils 4.0 juste normaux quand on vit en 2020, et une réactivité sans faille. Je recommande. Ça fait du bien d'être compris !



En général, ça fait du bien ce genre d'avis !



LES COMMERÇANTS ET LES ARTISANS REJOIGNENT L'ARAPL!

UN RÉSEAU NATIONAL DE 130 000 ADHÉRENTS

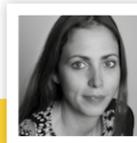


CONSEILLEZ À VOS CLIENTS BIC ET BNC D'ADHÉRER À NOTRE ORGANISME DE GESTION ET BÉNÉFICIEZ :

- D'un accès à tous nos services en ligne **sur un espace personnel sécurisé**
- D'une **documentation ciblée**, actualisée en temps réel
- De **réunions d'informations** sur des thèmes techniques d'actualité
- D'un **réfèrent unique** pour la gestion de vos dossiers

COMITÉ PERFORMANCE DES ATELIERS POUR BOOSTER VOS SOFT SKILLS

En complément des indispensables compétences techniques, les compétences comportementales, les «soft skills», sont de plus en plus valorisées et précieuses. Pour les développer, le comité Performance, présidé par Élodie Cassart, vous propose chaque trimestre des ateliers interactifs inédits, animés par des coachs et des intervenants d'horizons très variés.



ÉLODIE CASSART,
PRÉSIDENTE
DU COMITÉ
PERFORMANCE

POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

J'ai réalisé mes études en alternance, ce qui m'a permis d'acquérir rapidement une expérience professionnelle en cabinet. J'ai ouvert mon cabinet à Puteaux en 2014 avec deux associés. Je suis responsable du site de Paris et travaille au quotidien avec 4 collaborateurs. Nous avons par ailleurs ouvert un autre cabinet en Guadeloupe et à Lyon. Je suis également contrôleuse de stage et j'enseigne la comptabilité approfondie en DCG. J'ai rencontré Hervé Gbego au sein de différents événements de l'Ordre des experts-comptables Paris IDF, et notamment par le biais du CJEIC Paris IDF, dont j'ai été la vice-présidente il y a quelques années.

J'ai une appétence particulière pour des sujets liés au management, au leadership, au développement personnel... C'est dans ce cadre que l'Ordre m'a proposé de collaborer au sein du comité Performance.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU COMITÉ PERFORMANCE ?

Ce comité a pour objectif de nous questionner et de faire évoluer nos compétences managériales, notamment les savoir-être dits « soft skills ». Ces compétences, comme la capacité d'écoute et l'empathie, participent à la bonne marche d'une entreprise et d'une équipe. Elles sont également des vecteurs de cohésion et d'engagement.

Le comité intervient par le biais de conférences, lors des Universités d'été notamment, de soirées particulières ou d'ateliers. En 2019, nous avons mis en place "les ateliers Performance", des ateliers participatifs organisés chaque trimestre en petit comité (25-30 personnes).



CONCRÈTEMENT, EN QUOI CONSISTENT CES ATELIERS ?

Ils ont été conçus pour permettre de renforcer vos soft skills, en alliant connaissance, mise en pratique et échanges avec le coach et les participants. Les thèmes abordés sont à chaque fois différents et évoluent avec le temps. Nous avons par exemple organisé un atelier sur la manière de mener des négociations commerciales tendues, ou dans un autre registre, sur l'art comme levier de la performance.

Les ateliers de septembre étaient consacrés quant à eux à « l'art de communiquer ». Autant de sujets qui peuvent avoir un impact très positif sur la cohésion et la productivité d'une entreprise, ou encore sur la créativité du chef d'entreprise et de ses équipes.



Les prochains ateliers du comité Performance auront lieu le 26 novembre 2020, sur le thème de la performance managériale et le leadership

COMMISSION RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL

LE SITE COMPTA-ILLÉGAL FAIT PEAU NEUVE

En amplifiant et démultipliant les situations critiques d'entrepreneurs, la crise générée par la Covid-19 rend plus indispensable que jamais notre vigilance contre les experts-comptables illégaux, tentés de profiter de ces difficultés. Dans ce contexte, le site Internet dédié à nos actions de lutte et de prévention a été repensé, et le lien avec nos partenaires resserré.



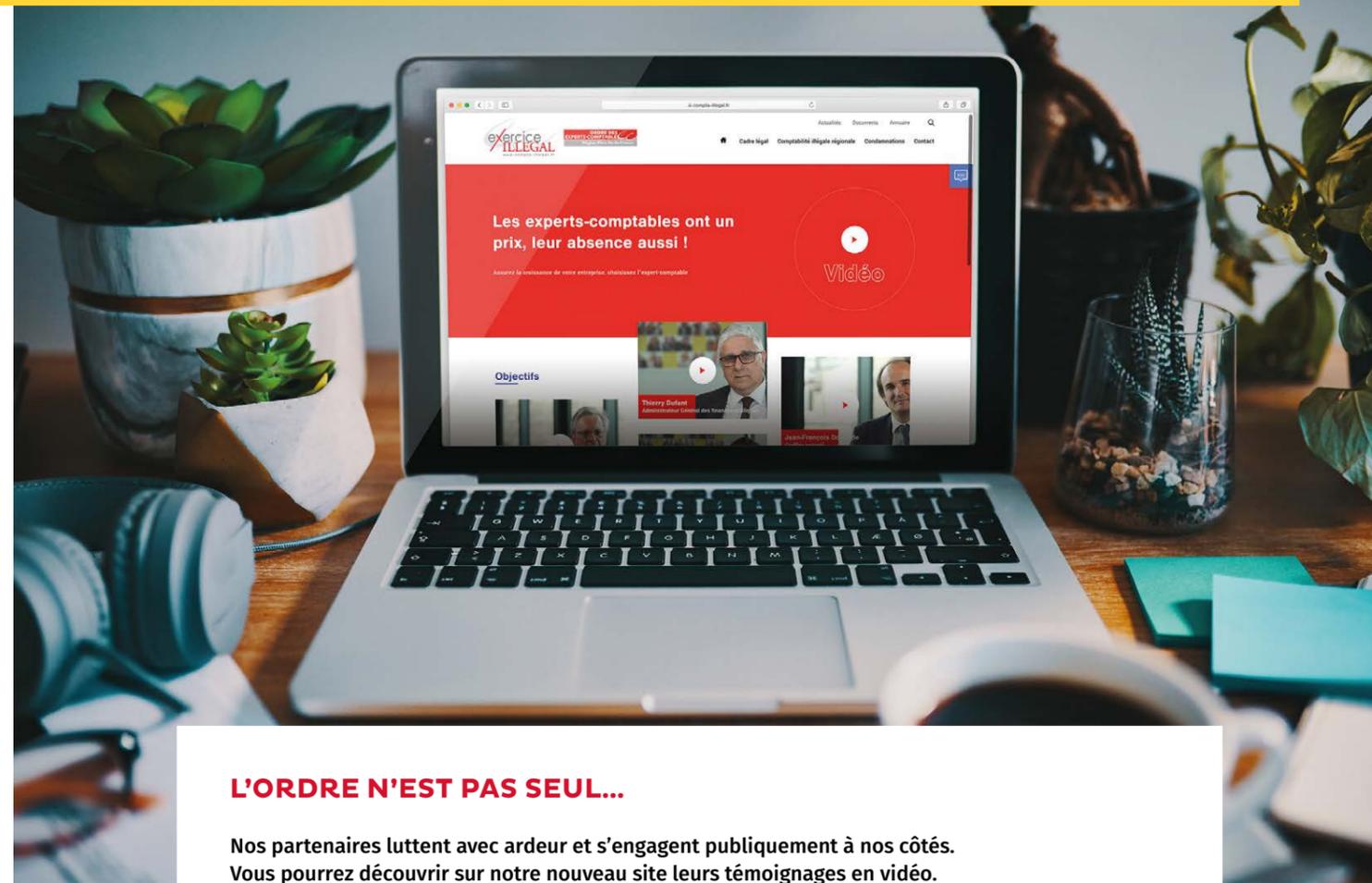
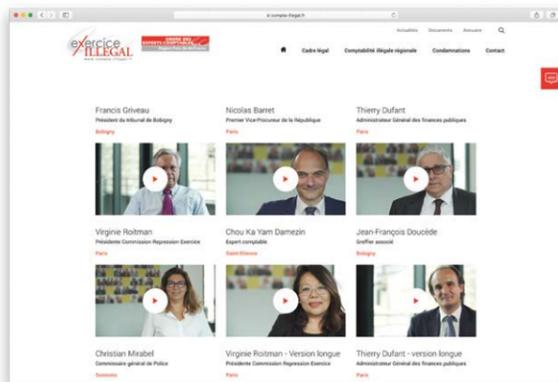
VIRGINIE ROITMAN, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL

Créé en 2012, étendu à 4 autres régions partenaires en 2016, le site Internet dédié à nos actions de lutte contre l'exercice illégal a bénéficié cet été d'une refonte globale, afin de :

-  **réaffirmer nos objectifs** en protégeant les entreprises tout en luttant contre la fraude aux chiffres ;
-  **valoriser le précieux soutien de nos partenaires** à travers leurs témoignages directs ;
-  **simplifier les signalements en ligne** ;
-  **diffuser en temps réel** les nombreuses condamnations pénales obtenues ;
-  **partager toutes les actualités** de la commission Exercice illégal (événements, formation, rencontres, réunions, publications...);
-  **accéder très rapidement à l'annuaire national** des experts-comptables.

En quête d'un organisme référent capable de les soutenir quand elles sont victimes d'un illégal, les entreprises en difficulté se tournent vers l'Ordre, mais il est bien souvent trop tard pour rattraper des dégâts irréversibles. Reste alors au conseil régional de l'Ordre l'opportunité de saisir la justice et de poursuivre systématiquement les fraudeurs jusqu'à l'épuisement des voies de recours.

Le conseil régional permet ainsi la production d'une jurisprudence nationale, protectrice des intérêts de la profession. Les derniers arrêts prononcés par les cours d'appel de Paris et de Versailles et par la Cour de cassation restent ainsi favorables à **la défense du monopole des experts-comptables**, telle que persiste à l'énoncer la haute jurisprudence.



L'ORDRE N'EST PAS SEUL...

Nos partenaires luttent avec ardeur et s'engagent publiquement à nos côtés. Vous pourrez découvrir sur notre nouveau site leurs témoignages en vidéo.

« Les illégaux nuisent gravement à l'ordre public économique »

Virginie Roitman, présidente de la commission Répression exercice illégal

« Ce délit et sa complicité sont systématiquement sanctionnés »

Nicolas Barret, premier vice-procureur de la République, pôle financier de Paris

« Expert-comptable + illégal = une association à très hauts risques »

Chou Ka Yam Damezin, expert-comptable, victime d'un illégal

« L'illégal est un mauvais acteur économique »

Jean-François Doucède, greffier associé, Tribunal de commerce de Bobigny

« L'exercice illégal représente un risque insupportable pour les entreprises »

Thierry Dufant, administrateur général des Finances Publiques, commissaire du Gouvernement

« L'expert-comptable est une personne essentielle à l'entreprise »

Francis Griveau, président du Tribunal de commerce de Bobigny

« L'âpreté de la répression est nécessaire »

Christian Mirabel, commissaire général de Police, chef de la Brigade financière

▶ Pour découvrir ces témoignages, suivre toute l'actualité de la commission Exercice illégal ou faire un signalement, rendez-vous sur www.compta-illégal.fr



LE **CAMPUS** DU **CHIFFRE**

LA PREMIÈRE ÉCOLE DE
LA PROFESSION COMPTABLE

Dans un contexte de digitalisation des pratiques, les métiers du chiffre sont au cœur de transformations inévitables et inédites. Pour pallier les manques et répondre aux exigences des clients, ACE, Asforef et l'OEC Paris Île-de-France s'associent pour faire grandir ensemble la profession.

Formation : la profession crée son école

L'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, le CFA ACE et l'institut Asforef ont signé au printemps dernier un partenariat historique pour améliorer la formation des experts-comptables et de leurs collaborateurs en créant l'école de la profession. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a donné le coup de pouce nécessaire à une volonté de transformation en germe depuis plusieurs années.

La profession comptable vit actuellement des mutations sans précédent, qui interrogent la raison d'être des cabinets : automatisation de la production, obsolescence des emplois actuels, guerre des prix, évolution de la relation client, perte d'attractivité auprès des jeunes... À ce constat implacable vient s'ajouter une autre observation : la formation apparaît comme trop décalée par rapport aux attentes de la profession, elle ne satisfait pas les attentes des cabinets, liées à l'évolution des métiers et des pratiques.

Dans le même temps, en septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel est venue modifier considérablement le paysage de la formation et de l'apprentissage. « La loi de 2018 est un big bang qui a révolutionné la réglementation et le financement de l'apprentissage, libéralisant au passage la création de CFA, explique Ugo Lopez, directeur général d'ACE. Elle met en lumière la nécessité de s'insérer dans des logiques de filières professionnelles et de développer des formations innovantes pour répondre aux besoins. » La loi favorise aussi le rapprochement entre les professionnels et les acteurs de la formation, via la création des opérateurs de compétences (OPCO), chargés d'accompagner la formation professionnelle.

« L'idéal serait que la profession soit maître de son diplôme. Pas de sa délivrance, mais de son contenu. Le rapprochement avec ACE est un moyen de peser sur les contenus de la formation. »

Serge Anouchian,
expert-comptable, président d'ACE

Leur mission est de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Les OPCO deviennent les maîtres du jeu de la formation. Dans la profession comptable, c'est l'OPCO Atlas qui a été agréé.

Pour les experts-comptables, les conditions sont donc désormais réunies pour réinventer une partie de la formation, en fédérant les énergies autour d'un nouveau projet. « Cela fait des années que les experts-comptables veulent prendre en main, en partie ou totalement, leur formation. On en parle depuis plus de 30 ans, sourit Laurent Benoudiz, président de l'OEC Paris Île-de-France. S'il ne semble guère possible au niveau du CRO et d'ACE de revenir sur le DCG, DSCG, DEC, BTS AG PME PMI ou BTS CG, qui sont des diplômes d'État, délivrés sous l'autorité du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la réforme nous donne enfin les moyens d'améliorer nos formations complémentaires. » Comment ? en créant un partenariat avec les organismes de formation de la profession : ACE pour la formation initiale, et Asforef pour la formation continue, partenaires historiques de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France.

Fruit d'une longue réflexion, ce partenariat est stratégique pour le CROEC. La problématique majeure est l'adéquation de la formation par rapport à l'évolution du marché. Jusqu'à présent, le CROEC n'était présent ni sur le marché de la formation initiale, ni sur celui de l'apprentissage ou de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Se rapprocher d'une école va permettre à l'Ordre de co-construire les formations complémentaires aux diplômes, et de faire monter la profession francilienne dans le train de l'évolution. Or de son côté, ACE est le CFA historique pour l'expertise comptable. Pour affronter la concurrence en proposant



des formations de plus en plus spécialisées, référencer davantage de titres au RNCP (répertoire national de la certification professionnelle), ACE a besoin de moyens financiers et du soutien de la branche professionnelle : le CROEC a signé un partenariat pour un budget d'un million d'euros, réparti sous la forme d'une subvention de 500 K€ et d'un accompagnement (une avance remboursable par ACE) de 500 K€.

Quant à Asforef, c'est le seul organisme de formation autorisé à dispenser la formation des experts-comptables stagiaires pendant les 3 années de stage réglementaires.

Réunis par ce partenariat, le CROEC, ACE et Asforef se donnent pour mission de transformer les formations au plus tôt. Sous la bannière du « Campus du Chiffre », les deux organismes de formation vont travailler en synergie, tout en préservant leurs spécificités et en conservant un conseil pédagogique séparé. « Nous voulons privilégier les circuits courts, adaptables dans un espace-temps rapide. Nous ne pouvons plus raisonner sur des décennies, prévient Serge Anouchian.

« S'impliquer dans l'élaboration des programmes, mieux connaître les formations, mieux les suivre est indispensable pour notre profession. Nous pensons qu'une des solutions est de nous engager dans la formation initiale et de travailler en collaboration avec ACE. Connaître les difficultés qui se présentent constitue un avantage non négligeable pour ACE : elle peut réagir en fonction des besoins exprimés par la profession. »

Laurent Benoudiz,
président de l'Ordre des experts-comptables
Paris Île-de-France

Ce rapprochement bénéficiera à tout le monde. Nous voulons aussi changer la perception du métier : actuellement notre image n'est pas celle de conseils. La formation devrait transformer ça. » Ugo Lopez complète : « nous souhaitons continuer à délivrer des diplômes d'État, qui offrent garantie et visibilité mais dont l'adaptation est aussi beaucoup plus contraignante. En réalité, le sujet n'est pas tant l'évolution du DCG, du DSCG ou du DEC que le développement des formations aux nouveaux et futurs métiers de collaborateurs de cabinets, qui passera notamment par la création de modules complémentaires, et de certificats inscrits au RNCP, pour lesquels nous avons une plus grande marge de manœuvre et qui nous permettront de donner une coloration particulière à nos apprentis ».

LA DIVERSITÉ SE TROUVE DANS LES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

Jean-Baptiste Gauthier, COLLABORATEUR CHEZ EMARGENCE

J'ai suivi un parcours classique DCG DSCG en alternance dans une entreprise de 700 personnes pendant 2 ans, puis en cabinet pour passer le DEC. J'aime la variété de ce métier, et c'est pourquoi j'ai quitté l'entreprise, où trop souvent on ne fait que de la comptabilité, et très peu de fiscalité. Chez Emargence, mon portefeuille est varié : petites SCI, petits clients BNC, mais aussi groupes internationaux, de différentes tailles et secteurs d'activités, que nous gérons par équipe. J'évite les cabinets d'audit car j'ai envie d'être polyvalent et j'ai peur d'être cantonné soit à un secteur, soit à des tâches précises. Mon but, c'est de passer le DEC, de varier le plus possible mes missions, avant peut-être de me spécialiser. Le mot "expert-comptable" fait croire que la pratique se résume à la comptabilité, mais en fait ce n'est pas une activité dominante, on travaille aussi le droit, la finance...



« Le rapprochement avec ACE est naturel ; ACE permet à la profession d'avoir un centre d'apprentissage, important pour former nos équipes et pour créer un vivier de futurs collaborateurs. Nos compétences sont complémentaires : la formation initiale pour ACE et la formation continue pour Asforef. Nous allons travailler ensemble, créer des synergies en termes de pédagogie et de structures afin de valoriser notre métier et les petits cabinets. »

Cécile de Saint-Michel,
présidente d'Asforef

Reste à savoir quels seront les métiers de demain. Une étude des Moulins¹, le *think tank* de la profession comptable, lie la problématique actuelle de la profession à l'automatisation d'une partie de ses activités. Les experts-comptables doivent faire face à la 4^e révolution industrielle, plus souvent qualifiée

de « révolution numérique ». Certaines tâches vont disparaître, d'autres vont apparaître et d'autres enfin vont être transformées. L'impact de l'automatisation ne serait pas tant une question de suppression d'emplois qu'une question de transformation des emplois. Pour toutes les tâches transformées, il s'agirait d'adapter les méthodes, mais aussi et surtout les compétences liées. Encore un point en faveur de la formation...

Autre constat : la part de la prestation comptable dans le chiffre d'affaires des cabinets continue de se réduire. Cette prestation a assuré 63% du chiffre d'affaires des cabinets en 2019, contre 68% en 2016, lors de la dernière enquête de ce type réalisée par le CSOEC, conséquence directe de l'automatisation grandissante de la production, grâce (ou à cause) de l'arrivée sur le marché de nouveaux outils de plus en plus performants. « Les cabinets sont aujourd'hui confrontés à une alternative

nouvelle : s'adapter ou disparaître », prévient l'étude. « Face à la dévalorisation continue des missions comptables traditionnelles, les cabinets d'expertise comptable français ont engagé une profonde mutation qui se traduit notamment par le développement de nouvelles missions à plus forte valeur ajoutée pour leurs clients (PME, TPE, associations et particuliers) et l'apparition de nouveaux profils de postes de collaborateurs, plus diversifiés, spécialisés et qualifiés. Par conséquent, notre ambition est bien de former les experts-comptables franciliens de demain mais également leurs futurs collaborateurs sur l'ensemble des métiers d'avenir des cabinets d'expertise comptable et de commissariats aux comptes », réplique Ugo Lopez. De nouveaux métiers apparaissent : ceux de l'accompagnement et du conseil (copilote, assistant administratif, expert conseil), ceux liés aux technologies (business intelligence manager, chief data officer, data analyst, data controller, data scientist, data manager, data protection officer), ou encore ceux internes au sein du cabinet (référént digital du cabinet, responsable de la sécurité des données et du RGPD, responsable marketing et/ou commercial). Les petits cabinets, dans l'impossibilité d'embaucher autant de spécialistes, ont une autre carte à jouer pour s'adapter : privilégier les blocs de compétences, les fameux modules de spécialisation qui seront proposés par ACE et Asforef.



Hall d'ACE



LA FORMATION, VECTEUR DE CONFIANCE

Ugo Lopez, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACE

Afin de comprendre les défis qui se posent à la profession, il peut être utile d'analyser les diversités d'exercice au niveau européen, où l'expert-comptable n'est pas défini juridiquement (contrairement à l'auditeur légal). Le plus petit dénominateur commun pourrait définir l'exercice comptable comme étant constitué de professionnels de la comptabilité et du service pluridisciplinaire aux entreprises. Mais ce qui caractérise réellement l'expert-comptable, ce sont les obligations qui découlent du titre obtenu grâce à son diplôme : la déontologie, la qualité et l'indépendance. Or, on retrouve bien ces éléments dans la plupart des États européens. « L'exception française », et de quelques autres États réside en fait dans la réserve d'activité, complète ou partielle, concédée à la profession sur la matière comptable.

Ceci explique que le débat, en France, se focalise sur le risque réglementaire. Mais en observant les différents pays, on s'aperçoit en réalité que ce sont les trois mêmes facteurs qui viennent questionner la valeur ajoutée des experts-comptables ou assimilés, indépendamment de leur réglementation nationale : la révolution numérique, leur capacité à répondre aux évolutions du marché et la maîtrise de l'assiette fiscale par les États. Or la réponse à ces défis communs tient en un seul mot : la confiance.

Dans les pays anglo-saxons, où n'importe qui peut proposer des missions comptables, cette confiance se travaille par des diplômes garantissant un haut niveau de compétences certifiées par un titre, lesquels sont délivrés et protégés par un institut professionnel, qui engage sa crédibilité, en contrôlant la qualité professionnelle et le respect de la charte éthique. Le patrimoine et les valeurs défendues par la profession française sont bien les mêmes. Plutôt que de se focaliser sur le risque réglementaire, la profession française devrait travailler la marque « expert-comptable » et la confiance qu'elle véhicule sur le marché. Dans un tel contexte, la formation conduisant à l'expertise comptable et aux différents métiers des collaborateurs est un vecteur essentiel de cette confiance.

RECRUTEMENT ET CULTURE D'ENTREPRISE

Athéna Alfi-Solenghi,
CHARGÉE DU RECRUTEMENT ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES CHEZ DBA

Notre ambition est de construire une relation à moyen terme avec les nouvelles générations qui nous rejoignent dès leur stage, leur alternance ou leur premier emploi. Nous accompagnons les jeunes diplômés (et l'ensemble de nos collaborateurs) dès leur intégration, les faisons monter en compétences, les encourageons à suivre le parcours en expertise comptable en prenant en charge leur formation et en leur faisant bénéficier de l'expérience des collaborateurs déjà passés par cette voie. Et bonus, chaque nouveau diplômé reçoit également une prime pour la validation de son diplôme.

Nous sommes attentifs à les faire travailler dans un environnement stimulant. Si une partie de l'activité reste classique (nous recherchons les parcours DCG, DSCG, DEC ou master comptabilité/contrôle/audit ...), nous restons à l'écoute des tendances qui ne touchent pas seulement notre profession : la dimension conseil, les systèmes d'information, le bien-être au travail... Nous essayons de comprendre ces transformations et d'être moteurs sur des éléments qui peuvent sembler annexes mais qui n'en sont pas, comme la dématérialisation, l'association d'une politique RH ambitieuse avec la digitalisation des outils, plus collaboratifs.

Notre prêche une grande attention à être une entreprise moderne, souple, agile et réactive, orientée vers l'avenir. Nous faisons par exemple du télétravail avant la Covid, car nous avons repéré cette tendance, et nous avons mis en place les bonnes applications pour travailler à distance. Notre culture d'entreprise est positive : elle met en avant l'adaptation, une communication fluide, la cohésion. Le monde évolue vite, il faut être agile et savoir s'adapter continuellement.

¹ Quels métiers comptables demain ? #LesMoulinsEC - septembre 2020

Au programme donc, des formations qui collent aux besoins de la profession (experts-comptables et collaborateurs) pour créer des profils spécifiques : « Notre valeur ajoutée et notre légitimité, c'est notre grande expérience de la formation en alternance grâce à notre CFA. Le partenariat va nous permettre de mettre cette expérience au service direct des besoins de la profession en ressources humaines », insiste Ugo Lopez. Dès la rentrée prochaine, le changement de l'offre de formation sera visible, et à plus long terme, l'objectif est de déposer des demandes d'inscription de formations au RNCP auprès de France Compétences. « L'Ordre nous accompagnera dans l'identification des profils indispensables » poursuit-il. « Les cabinets sont confrontés à un problème récurrent de recrutement, se désolent Cécile de Saint-Michel. Ils souffrent d'un défaut d'attractivité car les jeunes ne connaissent pas ou mal ce travail en cabinet. L'apprentissage constitue une des solutions à ce problème. »

La profession recrute, et le secteur de la comptabilité fait partie de ce qu'on appelle un secteur en tension : l'offre est plus importante que la demande, et les jeunes diplômés ont un pouvoir de négociation

important. Or l'image des experts-comptables en cabinet ne les séduit pas : « Notre métier est peu connu du grand public, il souffre d'une image désuète et pas-séiste. Le mot même de comptabilité n'est pas vendeur et un brin tristounet : on imagine quelqu'un qui fait les comptes dans son coin, déplore Laurent Benoudiz. Ne s'orientent souvent dans cette branche que des gens qui ont rencontré ou connaissent des experts-comptables. Aux USA, l'image est très différente, beaucoup plus positive. »

Le partenariat permettra donc, aussi, de faire connaître aux jeunes en formation le quotidien d'un expert-comptable en cabinet, de recruter des collaborateurs, et de les accompagner dans leur montée en compétences. Le bassin d'emploi francilien est important : les chiffres de la plateforme en ligne BBigger – qui présente les cabinets, recense les offres d'emploi et permet aux jeunes de postuler – le prouvent (voir encadré). Mais les petits cabinets franciliens souffrent de la concurrence des grands cabinets d'audit, qui séduisent grâce à leur nom mais aussi en passant des accords avec les écoles, qui leur réservent des promotions entières. De fait, cela laisse beaucoup moins de candidats pour les petites

structures indépendantes, moins connues. Or ce sont deux métiers très différents : « Pour un jeune qui ne connaît pas la profession, un grand cabinet d'audit, c'est le graal. Ils ne sont pas conscients que le principe de ces cabinets est d'utiliser beaucoup de bras dans une structure très pyramidale, explique Laurent Benoudiz. Le travail n'a rien à voir dans un cabinet indépendant, les collaborateurs ont très rapidement des responsabilités et sont en relation directe avec l'expert-comptable et les dirigeants d'entreprise. » Une analyse partagée par Cécile de Saint-Michel : « Dans les petits ou moyens cabinets, les jeunes ont des tâches variées, ils voient toute la diversité des métiers de l'expertise comptable. Ils peuvent être en contact direct avec les clients, ont des missions diversifiées. Nous les formons, nous leur confions des dossiers en fonction de leurs compétences. »

L'enjeu de ce partenariat dépasse donc la seule formation : il concerne aussi la nécessité, pour la profession entière, de se réveiller et de s'adapter à des mutations inévitables.



POUR ATTIRER LES JEUNES, NOUS RACONTONS LA RÉALITÉ DU MÉTIER.

Vincent Lopicorey, RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DU CAMPUS DE LYON D'ICS BÉGUÉ

Je n'ai pas vu d'un mauvais œil le rapprochement du CROEC avec ACE, car il pourrait permettre de dynamiser ce champ délaissé par les jeunes. Plus il y a de concurrence et plus le marché crée des vocations.

Pour attirer les jeunes, nous racontons la réalité du métier et nous insistons sur les formations qui paraissent les plus glamour : l'intelligence artificielle, la finance... Nous évoquons aussi un secteur qui embauche et qui offre de belles évolutions de carrière.

Au niveau du recrutement, les grands cabinets chassent les jeunes diplômés, et les petits cabinets ne sont quasiment plus dans l'équation, sauf pour les alternances, ou lorsqu'il y a un souhait de reprise de cabinet. Nous travaillons avec de grands cabinets régionaux, et nous sommes en passe de signer un partenariat avec un important cabinet d'audit, rassurant quant aux besoins de stage et d'alternance.

B.
BIGGER

LA PLATEFORME DE RECRUTEMENT DE L'ORDRE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Inaugurée en novembre 2018, BBigger est la plateforme de recrutement initiée par l'Ordre francilien. Sorte d'annuaire des cabinets d'Île-de-France, elle leur permet de présenter leur activité et de publier des offres de postes. Elle propose aux candidats de créer un espace personnel pour optimiser leurs recherches. Depuis son lancement :



445

**CABINETS
SE SONT
INSCRITS**



698

**CANDIDATS
ONT CRÉÉ
LEUR ESPACE
PERSONNEL**



184

**OFFRES D'EMPLOI
ONT ÉTÉ PROPOSÉES
AUX CANDIDATS
(CHIFFRES DÉBUT
SEPTEMBRE, EN
ÉVOLUTION
CONSTANTE)**



982

**CANDIDATURES
ONT ÉTÉ ENVOYÉES.
À CE CHIFFRE DOIVENT
S'AJOUTER LES CANDIDATURES
SPONTANÉES, QUI NE
TRANSITENT PAS
PAR BBigger.**



ACE ET L'ORDRE FRANCILIEN, UNE LONGUE HISTOIRE...

En 1847, l'association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine est créée, ancêtre de l'actuel Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France. Jusqu'en 1970, elle organise des cours du soir préparant aux diplômes d'État en comptabilité dans une dizaine de lycées parisiens. À partir de 1983, ACE ouvre des formations supérieures d'études comptables et financières, puis en 1990, l'association se lance dans l'alternance dans le cadre de contrats de qualification. En 1993, en partenariat avec la région, elle ouvre le CFA pour l'expertise comptable. Depuis, elle n'a cessé d'évoluer et a élargi ses champs de compétences. Elle propose aujourd'hui, une offre globale allant du positionnement professionnel, bilan de compétences et conseil à des actions de formation. Elle dispose des ressources nécessaires pour trouver des solutions aux besoins des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi.

Ainsi, ses missions sont :

- 】 La formation initiale et la formation continue ;
- 】 L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- 】 L'accueil et l'accompagnement des adultes en reprise d'études par accès direct ou au moyen de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour faire de son expérience professionnelle un diplôme qualifiant ;
- 】 Le bilan et le conseil.

L'ORDRE RÉPOND À VOS QUESTIONS

DÉONTOLOGIE

NORMES

CONFRATERNITÉ : LES RÈGLES APPLICABLES

L'article 161 décret n°2012-432 du 30 mars 2012 dispose que les professionnels de l'expertise comptable sont tenus entre eux à un devoir de confraternité. Quelles sont vos obligations en la matière ? Analysez des différentes situations auxquelles vous pouvez être confronté.

UN CLIENT ME SOLLICITE POUR UNE MISSION D'AUDIT PONCTUEL. UN CONFRÈRE INTERVIENT ACTUELLEMENT POUR UNE MISSION DE TENUE ET PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ. PUIS-JE ACCEPTER LA MISSION ?

Oui, à condition que la mission soit différente du confrère déjà en place. En effet, un expert-comptable ne peut intervenir sur la même mission qu'un confrère. Dès lors, si le client vous sollicite pour une mission différente et ponctuelle, vous pouvez accepter la mission. Toutefois, il est recommandé, au regard des règles de confraternité, d'adresser un courrier d'information au confrère, afin d'éviter toute superposition de mission.

J'AI REPRIS UN DOSSIER SUR LEQUEL LE CLIENT CONTESTE LES HONORAIRES DU CONFRÈRE PRÉDÉCESSEUR. PUIS-JE ENTRER EN FONCTION ?

Vous avez la possibilité d'entrer en fonction à la condition d'avoir préalablement informé le président du conseil régional de l'Ordre, en lui joignant la copie du courrier adressé au client l'invitant à accepter une conciliation ou un arbitrage sous l'égide de l'Ordre. Le président du conseil régional ne peut que prendre acte de l'entrée en fonction ; il n'a pas pouvoir de s'y opposer. Le confrère sortant ne peut également s'opposer à la reprise du dossier, même en cas de litige d'honoraires avec le client. Par ailleurs, vous ne pouvez en aucun cas vous immiscer dans le litige entre le client et votre confrère.

UN EXPERT-COMPTABLE VIENT DE REJOINdre NOTRE CABINET EN TANT QU'ASSOCIÉ. UN CLIENT DE SON ANCIEN EMPLOYEUR SOUHAITE QUE NOUS REPRENIONS SON DOSSIER. POUVONS-NOUS ACCEPTER CETTE MISSION ?

La clientèle ne peut pas faire l'objet d'un droit privatif, le client choisit librement son expert-comptable. La seule limite à ces libertés est le respect du principe de loyauté. En d'autres termes, si le client est libre de tout engagement, ce sont vos méthodes de démarchage qui sont susceptibles de relever de la concurrence déloyale. En l'espèce, il ne semble pas que le départ d'un seul client puisse caractériser un détournement de clientèle, d'autant plus que la volonté de partir vient du client*. Vous veillerez par ailleurs à ne pas créer de confusion dans l'esprit de la clientèle de l'ancien expert-comptable. Vous devez ainsi informer le professionnel précédent et vous assurer que les honoraires dus au prédécesseur ont bien été réglés.

UN PROSPECT SOUHAITE QUE J'ÉTABLISSE UN DOCUMENT MENTIONNANT LES IRRÉGULARITÉS CONSTATÉES SUR LE BILAN 2018 ÉTABLI PAR UN CONFRÈRE. PUIS-JE ACCEPTER LA MISSION ?

Non. Au regard des règles de confraternité, vous devez vous abstenir de toute attitude malveillante à l'égard de votre confrère. Vous devez donc refuser d'établir ce document, afin d'éviter toute mise en cause de votre responsabilité.

* En l'absence de preuve de telles manœuvres, il n'est pas possible de reprocher à un expert-comptable le fait que des clients choisissent librement de les suivre, même si cela entraîne une diminution du chiffre d'affaires dans le cabinet d'origine.

Tous les après-midis, Isabelle Faujour et son équipe répondent à vos questions de déontologie. Retrouvez chaque trimestre dans cette rubrique les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Une autre question ? Envoyez un mail à deontologie@oec-paris.fr ou contactez-nous au 01 55 04 31 31.



MON CLIENT LMNP ME SOLLICITE DANS LE CADRE D'UNE MISSION POUR PROCÉDURES CONVENUES. IL N'A PAS LES FACTURES ME PERMETTANT DE CONSTITUER COMPTABLEMENT L'ACTIF, ET M'A TRANSMIS LES TABLEAUX DES EMPRUNTS AYANT SERVIS POUR FINANCER LES CONSTRUCTIONS À L'ACTIF DU LMNP. PUIS-JE RECONSTITUER L'ACTIF SUR SES DIRES ET ÉTABLIR LA LIASSE FISCALE ?

Si vous n'avez pas de factures pour inscrire à l'actif le coût d'une construction, il n'est pas possible de passer des écritures. Votre client doit être en mesure de produire des pièces en les demandant à ses fournisseurs. Nous constatons qu'un emprunt a été contracté, ce qui implique que la banque a dû avoir des justificatifs. Une mission de procédure convenue n'est pas destinée à élaborer des comptes annuels.

J'AI ÉTÉ DÉSIGNÉ COMME TECHNICIEN PAR LE JUGE COMMISSAIRE DANS LE CADRE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE. QUEL EST LE CADRE DE RÉFÉRENCE QUI S'APPLIQUE À CETTE MISSION ?

En fonction de la mission et du niveau d'assurance souhaité, cela pourrait être des autres prestations sans assurance, mais aussi des procédures convenues ou un examen limité. Vous devrez donc bien le détailler dans la lettre de mission. Il est de notre avis préférable d'éviter une mission d'assurance. On peut toutefois s'interroger sur le point de savoir si c'est à l'expert-comptable de rechercher des agissements à caractère pénal. Ce dernier doit rester factuel, ce sera au juge de caractériser l'infraction pénale si elle existe.

EXISTE-T-IL UN MODÈLE DE LETTRE DE MISSION POUR UNE MISSION DE TENUE DE LA COMPTABILITÉ AVEC ÉTABLISSEMENT DU BILAN SANS ASSURANCE ? NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR CE TYPE DE MISSION QUI PEUT ÊTRE À RISQUE.

Il s'agit d'une mission contractuellement définie, vous devez respecter la norme LAB, la NPMQ et bien sûr les dispositions du code de déontologie. Il n'existe pas d'exemple de lettre de mission, vous devrez en établir une sur-mesure. Pour ce faire, il vous faudra bien préciser les limites de votre intervention, spécifier qu'il ne s'agit pas d'une mission de présentation, d'examen limité ou d'audit, et qu'en conséquence, vous n'exprimerez aucune opinion sur les comptes. Prenez également soin de bien détailler la répartition des travaux et de joindre des conditions générales d'intervention. À la fin des travaux, vous veillerez à établir un rapport rappelant les termes de votre mission et à préciser à nouveau qu'il ne s'agit pas d'une mission de présentation d'audit ou d'examen limité et que vous n'émettez aucune expression d'opinion. Le comité des Normes préconise la mission de présentation pour l'établissement du bilan qui est une mission d'assurance modérée (cohérence et vraisemblance) et pour laquelle il existe des exemples de lettre de mission.

Le comité des Normes du conseil régional de Paris Île-de-France, créé en janvier 2018, a pour vocation d'aider les confrères franciliens dans leur exercice professionnel et de les sécuriser dans la mise en œuvre de nouvelles missions. Il répond principalement aux questions relatives à l'application des normes professionnelles. Posez vos questions à normes@oec-paris.fr



René Kavel et Jérôme Aurillon, président et vice-président du comité des Normes

ESPACE PRO

COMMENT ÇA MARCHE ?

À partir du 1^{er} septembre 2020, Espace pro facilite vos échanges avec l'Ordre. Pensé pour vous offrir un service plus proche, plus simple et plus efficace, cet extranet devient votre plateforme personnalisée, qui réunit l'ensemble de vos interactions avec l'Ordre. Présentation de ce projet inédit, entièrement développé en interne et en concertation avec l'ensemble des services.

TABLEAU ET STAGE : INSCRIPTION EN LIGNE

Jusqu'à présent, pour s'inscrire au Tableau ou au stage, il fallait remplir et envoyer par courrier des dossiers PDF, accompagnés des pièces justificatives. Grâce à Espace pro, toute la procédure se fait en ligne, via des formulaires simplifiés.

Dès que le dossier est complet et les pièces justificatives téléchargées, le service concerné reçoit une notification. Après contrôle et validation du dossier, celui-ci est automatiquement transmis aux élus, puis au commissaire du gouvernement.

Le nouvel inscrit est informé au fur et à mesure de la progression dans le traitement de son dossier.

INSCRIPTION ET SUIVI DES STAGIAIRES

Le stage d'expertise comptable doit s'acquitter de l'ensemble des obligations de formations et de rap-

ports semestriels visés aux articles 542 et 546 du règlement du stage. Afin de faciliter les échanges entre le contrôleur et le stagiaire, les fiches de synthèse et d'observation seront désormais à disposition via Espace pro. Les stagiaires pourront également retrouver par ce biais leur groupe d'affectation, ou les coordonnées de leurs interlocuteurs et référents.

VISUALISATION ET MODIFICATION DE VOS INFORMATIONS ORDINALES

Au gré des déménagements ou des changements de cabinet, il arrive souvent que vos informations personnelles ne soient plus à jour. Cela peut avoir un impact notamment lors des paiements des cotisations ou des droits CAVEC. Désormais, grâce à Espace pro, visualisez les données dont dispose le Tableau et signalez-nous en quelques clics toute modification.

ÉVÉNEMENTS : VOS E-BILLETS, VOS SUPPORTS ET VOS ATTESTATIONS ENFIN RÉUNIS

Actuellement, toutes les attestations d'inscription (e-billet), de présence ou de fin de formation sont envoyées par courriel après chaque événement. Désormais, retrouvez sur Espace pro tous vos e-billets, les supports des conférences et vos attestations.

MESSAGERIE ET FOIRE AUX QUESTIONS

Une messagerie intégrée vous permettra également de communiquer plus facilement avec les différents services de l'Ordre, de suivre le traitement de vos demandes et même d'évaluer la qualité de service.

Une foire aux questions recensera petit à petit les réponses aux questions les plus fréquemment posées.



JULIEN LAMY,
RESPONSABLE DU SERVICE
INFORMATIQUE

Pouvez-vous nous parler de la genèse du projet ?

L'histoire d'Espace pro remonte à 2017. L'idée est partie d'une réflexion sur l'évolution de la dématérialisation des services. Le processus mis en place au conseil régional depuis 2012 nous a permis de réduire nos coûts d'archivage et de gagner du temps lors de la recherche de document. Cependant, le nombre d'application utilisé n'a cessé d'augmenter et les sources de données multiples ont pour effet d'accroître la complexité des processus et particulièrement pour ceux qui traitent les données. L'idée de créer un espace centralisé pour l'ensemble de nos services était une évidence, avec comme objectif de placer l'expérience client au cœur de ce projet.

Cet outil a été développé en interne, pouvez-vous nous expliquer ce choix ?

Lorsque vous travaillez sur un projet pour un client, vous avez l'habitude d'organiser des ateliers pour bien comprendre son besoin, de rédiger des spécifications fonctionnelles que vous validez avec lui. Dans notre cas, nous sommes notre propre client ce qui a pour avantage de gagner du temps sur certains aspects du projet (connaissance du système d'information et des interfaces métier). De plus, le développement interne permet de maîtriser le cycle d'évolution, la performance et la maintenance de l'outil.

Quels sont les avantages de cet outil ?

L'avantage de cet outil est de permettre à nos membres d'effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives en ligne et ainsi de leur faire gagner du temps.

Et cela, sans avoir besoin de créer un nouveau compte, puisque nous utilisons l'authentification Comptexpert. Cet outil permet également de simplifier les dossiers d'inscription, de réduire les délais de traitement des demandes, notamment grâce à l'automatisation des notifications, mais également de proposer une interface unifiée pour l'ensemble des services.



Pour accéder à Espace pro :
<https://espace-pro.oec-paris.fr>



DEPUIS 4 ANS, L'ORDRE A DÉVELOPPÉ DE NOMBREUX AUTRES OUTILS NUMÉRIQUES, POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN ET VOUS AIDER À ÊTRE ENCORE PLUS PERFORMANT.



BBusi.com

BBUSI

Votre plateforme de mise en relation entre confrères, vous pouvez à la fois chercher une mission et proposer vos compétences, l'objectif ? Savoir élargir ses compétences, faire preuve de souplesse et de réactivité. Ainsi, sortez du modèle traditionnel du cabinet et accédez rapidement à des ressources disponibles ou accepter des missions de sous-traitance afin de développer votre clientèle et de créer des liens privilégiés avec des confrères.

www.bbusi.fr



BBIGGER

Votre plateforme de recrutement initiée par le conseil régional de l'Ordre de Paris Île-de-France vous aide à trouver le candidat idéal. Vous pouvez créer votre fiche de renseignement pour permettre aux futurs candidats d'avoir un maximum d'informations sur votre cabinet. Mais vous avez aussi la possibilité de déposer des offres de stage, d'alternance et d'emploi, dans les secteurs de la comptabilité, de la gestion et de l'audit. Ce site internet est un véritable outil de mise en relation entre des étudiants/jeunes diplômés et les cabinets franciliens !

www.bbigger.fr



PON

Votre plateforme de référencement collaboratif d'outils numériques à destination de la profession comptable et de leurs clients. Imaginée et développée par les équipes de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, vous trouverez sur ce site internet public et gratuit un recensement collaboratif des logiciels liés aux missions de l'expertise comptable.

www.plateformeoutilsnumeriques.com



CAP PERFORMANCE

La plateforme en ligne lancée en 2012 par l'Ordre francilien pour tester et diagnostiquer gratuitement votre cabinet. Conçue par des experts-comptables pour les experts-comptables, Cap Performance s'offre une grande mise à jour en 2020 et s'enrichit de nouveaux outils gratuits au plus près des besoins de la profession : mon document unique, mon diagnostic performance, mon diagnostic conformité, ma lettre de mission, mon diagnostic RGPD, le décodeur des normes...

www.capsurlaperformance.fr

ÉVALUATION, FINANCEMENT ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE DES MISSIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

En partenariat avec la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, l'Ordre des Experts-Comptables Région Paris Île-de-France et l'Université Paris Dauphine-PSL, Asforef propose depuis 2016 un cursus diplômant de haut niveau, l'Executive Master.

La survie de l'entreprise à ses propriétaires représente un enjeu majeur pour l'économie, compte tenu du nombre croissant de transmissions qui interviendront au cours de la prochaine décennie. Le rôle de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes est donc très précieux : ils doivent savoir partager avec les dirigeants leur expertise sur toutes les questions patrimoniales, financières et fiscales, et les aider à sécuriser et optimiser leurs transactions.

Le contexte financier, juridique, social et fiscal, la complexité croissante des situations à régir, l'évolution de la vie économique et financière ont rendu nécessaire un certain nombre d'adaptations et une modernisation des méthodes d'évaluation. L'importance de ces enjeux appelle le recours à des compétences de haut niveau. D'où l'importance de prendre le temps de se former.

L'Executive Master « Expert en Évaluation, Financement et Transmission d'Entreprise » se déroule en 40 jours, à raison de 2 à 3 jours de formation par mois. 5 journées sont dispensées en e-Learning, et les 35 jours de formation en présentiel se déroulent dans les locaux de l'Université Paris Dauphine.



LES PLUS DU PARCOURS

- ▶ **Parcours éligible au CPF** (compte personnel de formation)
- ▶ **Une formation pointue** aux débouchés à forte valeur ajoutée et rentabilité
- ▶ **Un corps professoral reconnu et mixte** (professeurs et praticiens)
- ▶ **Un rythme et un calendrier adaptés** à la pratique du cabinet
- ▶ **Les avantages du statut étudiant** tout au long du parcours
- ▶ **De nombreux partages d'expérience** et des moments conviviaux au sein de la promotion



LA PROCHAINE PROMOTION

Du 7 décembre 2020 au 5 juillet 2022

Renseignements : Marjorie Lohez,
Directrice du développement Asforef
mlohez@asforef.com



FINANCEMENT DE LA FORMATION DES EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES : UNE ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE AU TITRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LES ENTITÉS DE MOINS DE 50 SALARIÉS

La réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018 avait entraîné la diminution des montants attribués au financement de la formation professionnelle et la disparition du dispositif de période de professionnalisation. Ces modifications avaient très fortement impacté à la baisse le financement du stage d'expertise comptable.

Le Conseil d'administration de l'OPCO ATLAS a validé le 28 avril dernier une **enveloppe supplémentaire** de 2 millions d'euros au titre du plan de développement des compétences des cabinets de moins de 50 salariés. Ce budget est destiné à la prise en charge partielle des coûts pédagogiques du stage d'expertise comptable à hauteur de 600 euros par stagiaire au titre de l'année 2020, avec un **effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020**.



DENIS ZAGO,
EXPERT-COMPTABLE
ET COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Pourquoi avez-vous choisi ce cursus ?

Le développement de spécialités devient indispensable même au sein de cabinet de taille moyenne comme le nôtre (30 collaborateurs).

L'évaluation, le financement et la transmission d'entreprise sont trois thèmes majeurs abordés trop souvent dans l'urgence, au fil des événements de la vie de l'entreprise ou personnelle du dirigeant. Nous devons être en mesure d'anticiper ces événements et ainsi être des acteurs de référence, car les enjeux humains et financiers sont cruciaux et trop souvent négligés.

Selon vous, quels sont les points forts de cette formation ?

Le parcours de l'Executive Master est très complet et aborde de manière approfondie chacun des thèmes proposés. Les intervenants, enseignants de Dauphine ou professionnels du secteur, sont tous d'excellents spécialistes dans leur domaine. La qualité de leurs interventions donne une perspective très complète à la fois théorique mais aussi pratique. Cette complémentarité participe pleinement à la qualité de l'enseignement dispensé.

Quel impact pourrait avoir cette formation sur votre activité ?

Grâce à cette formation, nous développons actuellement une offre complète sur l'évaluation d'entreprise et la transmission avec des partenaires notaires et avocats. Nous nous sentons en effet désormais beaucoup plus légitimes pour valoriser et monétiser ces missions à forte valeur ajoutée.



DEUX RECONNAISSANCES POUR ASFOREF

Asforef obtient l'Or, cette année encore, dans la catégorie organisme de formation lors de la 6^e édition du Palmarès du Monde du Chiffre

Le Palmarès du Monde du Chiffre est un événement organisé par Le Monde du Chiffre, le magazine des experts-comptables et des commissaires aux comptes en partenariat avec Gestion de Fortune. Le Palmarès vise à compiler un grand nombre d'informations auprès des clients (experts-comptables et commissaires aux comptes) sur leurs fournisseurs (banques, assurances, fournisseurs de logiciels, éditeurs...) afin de réaliser un classement objectif.

Asforef a obtenu la marque Qualiopi

C'est une belle reconnaissance pour nos formateurs et notre équipe qui se sont investis dans cette démarche depuis le début de l'année 2020, nous sommes ravis ! Cette marque atteste de la conformité de notre institut au Référentiel National Qualité et de la qualité des actions de formation. Elle sera obligatoire pour tous les organismes de formation qui souhaitent que leurs clients continuent de bénéficier de fonds publics ou mutualisés à compter de janvier 2022. »

Cécile de Saint-Michel, présidente d'Asforef.

149, avenue de Wagram 75017 Paris

CENTRE DE GESTION AGREE
INTERENTREPRISE **WAGRAM**

Pour vos clients Commerçants Artisans

www.centrewagram.fr

ASSOCIATION DES PROFESSIONS
LIBÉRALES **WAGRAM**

Pour vos clients Professions Libérales

www.association-wagram.fr

Nos services

- Adhésion : un bulletin remplissable en ligne
- Un espace Expert-comptable sécurisé sur notre site :
 - Liste de vos clients
 - Informations et Documents
 - Informations pratiques
 - Statistiques professionnelles

Pour vos clients adhérents

- Un espace Adhérent sécurisé sur notre site
 - Informations et Documents
 - Planning des réunions d'information
 - Actualités fiscales
- Assistance téléphonique
- Consultation sur rendez-vous
- Bulletins d'information
- Des collaborateurs à leur écoute



Cotisations 2020
BIC - 265 € HT
BNC - 245 € HT
Micro-entrepreneurs : 72 € TTC
Adhésion au cours de la 1^{ère} année
d'activité : 60 € HT



CENTRE DE GESTION AGRÉÉ
INTERENTREPRISE **WAGRAM**

Tél. 01 30 53 33 51
cgaiw@centrewagram.fr
www.centrewagram.fr



ASSOCIATION DES PROFESSIONS
LIBÉRALES **WAGRAM**

Tél. 01 30 53 77 05
aplw@association-wagram.fr
www.association-wagram.fr

SECTEUR ASSOCIATIF

UN MARCHÉ PROMETTEUR

Le comité Associations de l'Ordre francilien, présidé par Nora Vartanyan, et sa vice-présidente Angélique Poupon, porte notamment l'ambition d'aider les experts-comptables à développer des missions auprès des responsables d'associations, de fondations, et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Pour mieux évaluer le potentiel de business de ce secteur, le comité a diligenté récemment deux études très instructives.



NORA VARTANYAN
ET **ANGÉLIQUE POUPON**
PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE
DU COMITÉ ASSOCIATION

Ainsi, le comité Associations a initié, en partenariat avec l'entreprise SVP, une synthèse afin d'évaluer le potentiel d'affaires pour développer les missions des experts-comptables auprès des associations, et plus largement des entités de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le but est également de permettre à

l'expert-comptable de diversifier son offre commerciale.

Pour cela, l'étude dresse le paysage du tissu associatif français, dans ses différentes composantes (budgétaires, fiscales, salariales...), avec un zoom sur l'économie sociale et solidaire, et répertorie des opportunités de missions pour les experts-comptables (application du nouveau plan comptable, établissement des CER et CROD etc.)

Au plus fort de la crise de la Covid-19, en mai dernier, le comité Associations a également élaboré et diffusé, en lien avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Île-de-France un questionnaire à destination des associations, afin de mieux cerner leurs attentes, définir leurs besoins à termes, et anticiper l'impact de la crise sur leur activité. Une centaine d'associations, appartenant aux secteurs d'activité des actions sociales et santé, de la culture, du sport et de l'insertion ont répondu à plus de 70 questions. Elles appartiennent aux secteurs d'activité des actions sociales et santé, de la culture, du sport et de l'insertion.

Les principales difficultés rencontrées par les différentes associations sont une baisse d'activité (pour 59,2% d'entre elles), un télétravail qui se révèle être incompatible avec une action de terrain (41,8%), un maintien de l'activité (36,7%) et une absence de visibilité à moyen-long terme (36,7%).



Il en ressort aussi que deux tiers des petites associations ne possèdent pas d'outils de suivi de leur trésorerie et de leur activité.

Le questionnaire interroge également sur l'accompagnement de l'expert-comptable pendant cette période de crise. Il apparaît que la sollicitation de l'expert-comptable a été proportionnelle au nombre de salariés, mettant en évidence des difficultés importantes en matière d'activité partielle et de gestion des ressources humaines (télétravail etc.)

 Pour consulter les résultats détaillés et commentés de l'étude SVP et du questionnaire, rendez-vous sur associations.oec-paris.fr. Un webinaire de présentation sera organisé dans les prochaines semaines.

Vous pouvez consulter les études du comité Associations sur le site de l'Ordre depuis le menu « Qui sommes-nous ? > Actions et services »

EN 2020

2 000 experts-comptables membres correspondants

FRANCE GESTION :
toujours plus proche de vous !

NOS NOUVEAUX
PROGRAMMES
DE FORMATION
SONT PARUS,
n'hésitez pas à nous
contacter !

ACTIVATEUR

FRANCE NUM

Pour votre confort et votre
sécurité, France Gestion
multiplie ses sessions de
formation en visioconférence
à destination de ses adhérents et
des cabinets d'expertise comptable.



Vous n'êtes pas encore membre correspondant ? Rejoignez-nous !

Outre les services auxquels vous êtes à présent habitués, vous avez accès au meilleur de l'information sur notre site internet www.france-gestion.fr avec nos partenaires :

Les Echos PUBLISHING

Toute l'information économique à travers de nombreuses thématiques (social, fiscal, juridique, métiers...)

Infodoc-experts

droit fiscal, droit social et droit des sociétés

Le service d'information du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, pour toutes les actualités sociales et fiscales

Previssima

Tout sur ma protection sociale

Toute l'information, toutes les réponses à vos questions en matière de protection sociale

compta-online.com

l'informe - partage - évolue

Le portail dédié aux professionnels du Chiffre, média communautaire 100 % digital

A très bientôt sur www.france-gestion.fr

FRANCE GESTION pour les artisans, commerçants et professions libérales

50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : 01 43 14 40 50 • mél : paris@france-gestion.fr

7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : 01 39 07 49 00 • mél : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr

SHINE

LA NÉOBANQUE CONÇUE POUR LES
INDÉPENDANTS... ET LES EXPERTS-COMPTABLES ?

Créée il y a deux ans, la néobanque Shine propose des services bancaires et un accompagnement administratif, qui constituent un gain de temps pour ses clients, TPE, indépendants, mais aussi pour les experts-comptables, assure Nicolas Reboud, son fondateur. Il nous explique comment.



NICOLAS REBOUD,
CEO ET
CO-FONDATEUR
DE SHINE

Pourquoi vous définissez-vous
comme une néobanque, et quel
est votre positionnement ?

Contrairement aux banques, nous n'avons pas la licence d'établissement de crédit, ce qui nous interdit de revendiquer cette appellation. Mais nous insistons aussi sur le terme néobanque parce que nous proposons un service qui va au-delà du service bancaire. Notre cible sont les TPE et les indépendants, qui ont peu de temps à consacrer à tout ce qui ne constitue pas leur cœur de métier. La plupart d'entre eux ont un expert-comptable, mais pas de comptable en interne, ni de service juridique par exemple. Nous avons créé une offre pour eux, en observant leurs besoins. Et nous travaillons à offrir bientôt la possibilité du crédit, en construisant des offres en partenariat avec la Société Générale.

En quoi consiste votre offre ?

Nous proposons un compte professionnel, un IBAN français qui permet de facturer, une carte bancaire qu'on peut obtenir et renouveler rapidement, y compris si on la perd.

Nos clients demandent à leur banque d'être réactive ! Mais ils ont aussi besoin d'un accompagnement administratif, qui les aide à transmettre les justificatifs de dépenses à leur expert-comptable, les archiver à la bonne place, éditer des factures avec les mentions indispensables, relancer les mauvais payeurs, etc. Nous supprimons la chasse aux justificatifs perdus, nous vérifions en temps réel qu'à chaque mouvement correspond un justificatif, que les factures ont été réglées et si ce n'est pas le cas, nous relançons les débiteurs. Nous facilitons le règlement avec la possibilité d'un paiement en ligne. Et, nouveauté, nous garantissons le règlement des factures. Tout récemment, nous avons aussi créé une fonction pour réaliser des devis. Nous sommes une sorte de boîte à outils qui possède un grand avantage : le tout-en-un. Tout se trouve sur le même site, articulé autour du compte professionnel. Et notre offre séduit nos 70 000 clients.



N'êtes-vous pas un des concurrents
des experts-comptables ?

Pas vraiment. Nos activités sont complémentaires. Notre objectif, c'est de préparer les pièces pour l'expert-comptable, en diminuant le temps qu'y passe l'indépendant ou la TPE. Nous cherchons juste à simplifier les échanges, à mettre entre les mains des experts-comptables les pièces comptables le plus vite possible, mais à aucun moment nous n'empiétons sur leur métier. Par exemple, nous ne faisons pas d'extraction du montant de la TVA, car nombre d'entre eux nous ont dit que ça ne leur servait pas. S'ils le souhaitent, les experts-comptables peuvent continuer à faire la saisie en utilisant Shine. Tous les mois, ils reçoivent un export avec toutes les informations concernant leur client. Nous ne faisons pas de conseil mais de l'information. Lors du confinement, nous avons réalisé un site dédié aux aides liées à la crise sanitaire, et nous avons envoyé le lien à nos clients, mais aussi à nos correspondants experts-comptables. Ils étaient ravis car ce site, qui répertoriait toutes les informations officielles, avec des liens pour aller directement sur les textes concernés, leur a fait gagner beaucoup de temps. Lorsque nos clients ont besoin de conseil, nous les renvoyons sur notre annuaire, dans lequel les experts-comptables qui le souhaitent sont répertoriés gratuitement. Nous souhaitons être un partenaire privilégié pour eux.

Plus d'informations :
www.shine.fr

LIBAN

LES EXPERTS-COMPTABLES ENTRE GESTION DE CRISE ET SOLIDARITÉ

Au cœur d'une crise sans précédent, le Liban doit faire face depuis cet été à une nouvelle catastrophe suite à l'explosion du port de Beyrouth. Nous avons interrogé les représentants de l'Ordre des Experts-Comptables agréés au Liban (OECL) sur la situation du Cèdre et sur la détresse de son peuple.



SARKIS SAKR ET NADINE AOUN
PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE
GÉNÉRALE DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
AGRÉÉS AU LIBAN (OECL)

Pour le président de l'institution, Sarkis Sakr, la crise est rampante depuis plusieurs années et elle est liée d'une part à l'augmentation de la dette, rendant le pays dépendant des financements étrangers, et d'autre part aux chocs externes et régionaux.

Aujourd'hui, la pénurie de devises étrangères entraîne une situation d'insolvabilité des banques. Une crise de liquidités qui creuse le déficit de la balance des paiements, provoque une hausse des taux d'intérêt et du coût de financement. Cela conduit à une récession économique plus sévère qui fragilise tous les secteurs du Liban.

Les fermetures d'entreprises, les réductions de salaires et les licenciements sont déjà courants. Le taux de chômage dépasse les 30%. Conjuguée à la chute des importations et à une flambée des prix, la crise devient désormais sociale et humanitaire.

Pour Nadine Aoun, secrétaire générale de l'OECL, il y a urgence à prendre soin des plus démunis qui souffrent d'une pénurie aiguë de ressources vitales. Il faut leur fournir les aides nécessaires sur les plans nutritionnel, médical et financier.

Depuis l'explosion du 4 août dernier, l'armée contrôle la zone portuaire. Mais la population touchée et à secourir est tellement importante que l'aide internationale est indispensable à leur relogement et à leur survie.



L'OECL vient en aide à plus de 50 cabinets impactés par l'explosion.

Si vous souhaitez soutenir les consœurs et les confrères libanais, vous pouvez contacter **Nadine Aoun, secrétaire générale** : sgeneral@lacpa.org.lb



<https://www.lacpa.org.lb/>



L'impact de l'explosion a été tel que le nombre de blessés a largement dépassé la capacité des hôpitaux. Dans ces circonstances, la Croix-Rouge peut soigner des blessures superficielles et assurer des déplacements de blessés vers les hôpitaux disposant de places disponibles.

Également touchés au plus près par ces crises successives, les experts-comptables libanais se sont, eux aussi, engagés dans le sauvetage de leur pays.

Pour le président Sakr, une modernisation globale du secteur public est une première étape à cette reconstruction. À commencer par un renforcement du contrôle et de la reddition des comptes par des professionnels indépendants et compétents. C'est la mission que s'est fixée l'OECL en participant au comité civil qui rassemble des organismes professionnels tels que celui des avocats, des ingénieurs ou des travaux publics. Cette vigie devra notamment proposer des solutions pour mieux gérer les entreprises publiques, réduire le déficit au travers d'économies budgétaires, et veiller au bon usage des fonds internationaux destinés à l'aide aux populations.

Sans cette profonde mutation, le soutien international et la relance du secteur privé, certains analystes estiment que le pays du Cèdre pourrait disparaître.

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



La Croix-Rouge libanaise a déployé des équipes au port de Beyrouth

pour offrir des secours, des premiers soins et des services ambulanciers. Les équipes ont installé plusieurs centres de triage et de traitement et ont aidé à évacuer deux hôpitaux endommagés. La Croix-Rouge libanaise renforce actuellement ses capacités afin de venir en aide à environ 10 000 familles touchées par l'explosion. Ce soutien se traduira par des transferts d'argent, par la distribution d'articles essentiels et par la fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI).



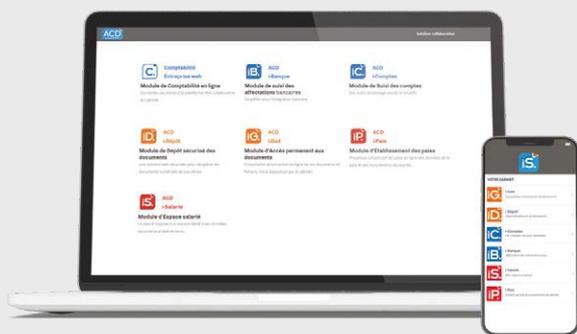
Si vous souhaitez faire un don au fonds d'urgence pour le Liban : <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-beyrouth-2020>



www.acd-groupe.fr

SÉCURISÉ! COLLABORATIF!

La solution 100% connectée avec i-Suite EXPERT !



- ✓ Partage de la comptabilité en ligne.
- ✓ Suivi des comptes, affectations bancaires et tableaux de bord.
- ✓ Dépôt des documents.
- ✓ Accès partagé aux documents produits et collectés.
- ✓ Établissement des paies.
- ✓ Espace d'échange salarié / entreprise.
- ✓ Plateforme personnalisable et ouverte à d'autres services.